Choisir la revue où publier un article, en 9 points

1. **Publier dans une revue qui permet le libre accès**
2. **Déposer dans un entrepôt les jeux de données associés à l'article**
3. **Répondre aux thématique, objectif et public cible de la revue**
4. **S'assurer que la revue est indexée dans des bases de données internationales**
5. **Tenir compte de la qualité de la gestion éditoriale et scientifique de la revue**
6. **Repérer les revues dans la bibliographie sur votre sujet**
7. **Consulter les sites d'information sur les revues scientifiques**
8. **Tester des sélecteurs de revues**
9. **Eviter les éditeurs douteux !**

Liens utiles

1. Publier dans une revue qui permet le libre accès

Le libre accès *(Open access)* aux publications scientifiques devient un critère majeur de choix d'une revue parce qu'il est une exigence des gouvernements (par exemple, en France : Deuxième plan national de la science ouverte 2021-2024), des établissements de recherche (par exemple, pour le Centre national de la recherche scientifique : Feuille de route du CNRS sur la science ouverte – novembre 2019), et des bailleurs de la recherche (Commission européenne, Agence nationale de la recherche...).

Pour ce critère de choix, reportez-vous aux fiches CoopIST *Publier dans une revue en libre accès* et *Donner l'accès immédiat à une version de l'article*.

2. Déposer dans un entrepôt les jeux de données associés à l'article

De plus en plus d'établissements de recherche et de revues demandent que les jeux de données scientifiques liés à l'article soient déposés dans un entrepôt de données (voir les fiches CoopIST *Déposer des données de recherche dans un entrepôt* ; *Publier dans une revue en libre accès*).

Les revues peuvent exiger certaines licences de partage et réutilisation de ces données, en général les licences CC BY ou CC 0 (voir la fiche CoopIST : *Connaître et utiliser les licences creatives Commons*).

C'est un critère de choix de revues, surtout si vous ne voulez pas préparer les données pour les déposer (ou si vous ne les avez pas suffisamment préparées), ou si la licence que vous choisissez parmi les licences proposées ou imposées par l'entrepôt que vous visiez n'est pas celle exigée par la revue.

Quant aux bailleurs de la recherche, ils recommandent de rendre librement accessibles les données selon le principe « aussi ouvert que possible et aussi fermé que nécessaire ».

3. Répondre aux thématique, objectif et public cible de la revue

Choisir la revue commence avant de rédiger l'article. L'idée est de disposer d'un panel final de trois revues appropriées, la 1re étant celle que vous souhaitez le plus et à laquelle vous soumettrez d'abord.

cirad
CC BY NC SA

Le sujet et les résultats de votre futur article doivent correspondre à :

- la **thématique** de la revue (discipline très spécialisée, pluridisciplinarité dans un domaine…) ;
- ses **objectifs** (visant des recherches très spécialisés, ou à haut niveau de complexité, ou à portée très large basée sur l'obtention de grands pools de données, ou des recherches plus appliquées ou aux contours plus locaux…) ;
- son **public** *(audience),* qui dépend des thématiques et objectifs (spécialistes du sujet, scientifiques du domaine, scientifiques en général, chercheurs recherche-développement, industrie, scientifiques et techniciens de recherche…).

Pour cerner la thématique, les objectifs et le public : lisez les *Aims and Scope* (objectifs et domaines, portée, présentation…), parcourez les titres d'articles et quelques articles récents, testez dans le moteur de recherche de la revue des mots-clés forts de votre sujet pour voir quels articles ressortent.

Les revues éliminent directement jusqu'à la moitié des manuscrits reçus, sur la base des titre, lettre d'accompagnement *(cover letter)* et résumé. Les raisons les plus courantes sont : hors champ de la revue *(out of scope)*, instructions aux auteurs non suivies, langue non maîtrisée (anglais, excuse parfois fourre-tout), résultat non clair ou ne faisant pas avancer le domaine *(The objectives of the paper are not clearly stated ; it does not make the fundamental additions to knowledge ; too observational…)*.

4. S'assurer que la revue est indexée dans des bases de données internationales

L'indexation par des bases de données bibliographiques reconnues et pérennes est un critère de visibilité de la revue, de ses articles, de leurs auteurs et leurs institutions. Ces informations sont données par la revue en page d'accueil du site ou dans une rubrique du type *Indexing, Abstracting*.

Les articles de la revue sont-ils indexés par des bases de données bibliographiques reconnues dans votre discipline ? Exemples de bases d'intérêt : Agricola, CAB Abstracts, EconLit, PubMed, Scielo, Scopus (Elsevier), Web of Science Core Collection (Clarivate).

La revue est-elle indexée par des moteurs de recherche académiques tels que Google Scholar (moteur gratuit), Dimensions (produit commercial avec version allégée gratuite) ? (voir la fiche CoopIST *Utiliser des moteurs de recherche académiques gratuits*).

A noter qu'en France, le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a établi deux listes de revues pour les domaines SHS1 Economie et gestion (mise à jour 09/07/2021) et SHS4 Linguistique (mise à jour 2018) téléchargeables en tant que *Liste des revues et des produits de la recherche Hcéres* à la rubrique *Guides des produits de la recherche et activités de recherche*.

Certaines bases de données associent à la revue des **indicateurs de notoriété**, comme :

- le facteur d'impact et ses quartiles (Journal Impact Factor, JIF) produit par le Journal Citation Reports de Clarivate (voir la fiche CoopIST *Le facteur d'impact et ses indicateurs associés*) ;
- le Scimago Journal Rank (SJR), le Source Normalized Impact per Paper (SNIP), ou encore le CiteScore Journal Metric produits par la base Scopus (voir les fiches CoopIST *L'indicateur SJR* ; *L'indicateur SNIP* ; *Les indicateurs CiteScore et IPP*).

Bien que l'évaluation de la recherche soit encore fondée sur ce type d'indicateurs, cela ne doit pas être le 1er critère de choix de la revue — d'autant que de nombreuses institutions ont signé la *déclaration de San Francisco* sur l'évaluation de la recherche (DORA, 2012) qui défend le principe de ne plus utiliser ce type d'indicateurs pour mesurer la qualité des articles et évaluer les contributions d'un chercheur.

cirad

5. Tenir compte de la qualité de la gestion éditoriale et scientifique de la revue

Instructions aux auteurs *(Guidelines, Instructions for Authors).* Il est impératif de les appliquer. Faites attention à certaines conditions, en particulier : types d'articles, longueur maximale des articles, certificat d'éthique, choix de licences de partage et réutilisation (article, données), etc.

Comité de rédaction (*Editorial Board*) : membres et leurs affiliations. Voir leurs publications, leurs activités de recherche, leurs autres activités éditoriales (membres dans d'autres revues) : cela peut aider à cerner les domaines de compétence, le sérieux de la gestion de la revue, sa qualité scientifique.

Toutefois, la présence d'un scientifique reconnu dans le comité éditorial d'une revue ne signifie pas que celle-ci est automatiquement sérieuse.

Evaluation par les pairs (*peer review*). Son mode peut être un élément de préférence : anonymat ou non ; mise en ligne possible des rapports des relecteurs et des réponses des auteurs ; interactions auteurs-relecteurs ; commentaires en ligne des internautes scientifiques…

Langue. La plupart des revues sont en anglais, et certaines acceptent deux langues (anglais + …). Le choix de la langue est judicieux selon le public scientifique visé en primeur. A la demande des auteurs d'un article, deux revues peuvent s'accorder — exemple : la 1re publie l'article original français et la 2nde publie sa traduction anglaise en citant la référence et l'autorisation de la 1re.

Délai de publication de l'article. Le délai à prendre en compte est celui entre soumis et accepté (la revue envoie un email d'acceptation à l'auteur correspondant). Ensuite, la mise en ligne de l'article publié est en général rapide.

Le délai normal soumis-accepté est entre 4-6 mois et 8-12 mois. Il est souvent indiqué à la page de l'article. En dessous de 3-4 mois, c'est très rapide ; si la majorité des articles de la revue sont traités ainsi, on peut douter de sa politique éditoriale et de son *peer review*. Un délai régulièrement très long peut indiquer une difficulté de fonctionnement. Une forte hétérogénéité des délais (très courts et très longs) peut être un signe de défaillance de sa gestion éditoriale.

De nombreuses revues font un premier refus avec envoi aux auteurs des rapports des relecteurs, leur proposant de resoumettre la nouvelle version comme une 1re soumission (dans ce cas, indiquer dans la lettre d'accompagnement le n° d'enregistrement de l'article et la prise en compte de la relecture) : le délai indiqué ne compte pas le temps relatif à la 1re soumission.

6. Repérer les revues dans la bibliographie sur votre sujet

Dans la bibliographie de votre sujet de recherche sur lequel vous allez publier, des articles vous ont particulièrement intéressé : dans quelles revues sont-ils publiés ?

Regardez aussi les références de ces articles. Rebondissez sur les nouveaux articles qui les citent. Vous pouvez rebondir d'article en article en utilisant par exemple :

- le moteur de recherche académique gratuit Google Scholar : cliquer sur *Cité xx fois* ;
- les bases de données bibliographiques payantes Scopus (Elsevier) et Web of Science Core Collection (Clarivate) ; pour chaque article, elles listent ses références et les articles le citant qu'elles ont indexés.

7. Consulter les sites d'information sur les revues scientifiques

A titre indicatif, voici une sélection de sites.

- CoopIST liste des ressources gratuites (bases de données bibliographiques, éditeurs de revues) dans de nombreux thèmes : voir sa rubrique Trouver l'information > Les ressources. A noter : le volet sciences humaines et sociales (SHS) y est bien développé.

cirad

- Où publier ? base gratuite d'informations sur les revues en sciences du vivant, sciences sociales et sciences de l'ingénieur appliquées à l'agriculture. Près de 2300 revues scientifiques y sont décrites. Elles peuvent être triées par thème, langue, type d'article, accès, éditeur, indicateur de notoriété...
- Les bases payantes Scopus d'Elsevier (onglet *Sources*), Web of Science Core Collection de Clarivate, ainsi que le Journal Citation Reports (JCR, de Clarivate, qui répertorie les revues à facteur d'impact par discipline), décrivent les revues qu'elles indexent.

8. Tester des sélecteurs de revues

Les sélecteurs de revues *(Journal selectors)* sont des outils internet en général gratuits qui aboutissent à des listes de revues avec plus ou moins d'informations les décrivant. Pour cela, vous devez remplir des champs avec des portions de l'article et cocher des options de sélection.

Les revues sélectionnées se limitent à celles des bases de données de ces outils. Ils comparent vos informations aux contenus des bases qu'ils fouillent. Ils ne sont pas exhaustifs ni précis : utilisez-les en complément d'autres modes de recherche.

Certains sont plus convaincants que d'autres (mode de recherche, bases fouillées) et certains demandent des informations personnelles (compte à créer, adresse email) pour obtenir la liste. A titre indicatif, voici un choix de sélecteurs gratuits et ne demandant pas d'information personnelle.

Sélecteurs des grands éditeurs commerciaux (basés uniquement sur leurs propres revues)

- **JournalFinder Elsevier,** https://journalfinder.elsevier.com/, Elsevier.
- **IEEE Publication Recommender™,** https://publication-recommender.ieee.org/home, IEEE. A noter : article complet téléchargeable - IEEE propose une liste de revues et de conférences.
- **Journal Recommender [BETA],** https://journal-recommender.sagepub.com/, SAGE Publishing.
- **SpringerNature Journal suggester**, https://journalsuggester.springer.com/, Springer, Nature, BMC SpringerOpen.
- **Journal Suggester BETA,** https://authorservices.taylorandfrancis.com/publishing-your-research/choosing-a-journal/journal-suggester/, Taylor & Francis.
- **Wiley Journal Finder Beta,** https://journalfinder.wiley.com/search?type=match, Wiley.

Journal Selection Edanz, https://www.edanz.com/journal-selector (de la société privée Edanz de services en publication, Japon). Le facteur d'impact (JIF, Clarivate) est le critère de tri mis en avant.

JANE Journal Author Name Estimator, https://jane.biosemantics.org/, outil libre universitaire du BioSemantics Group (Pays-Bas) - Basé sur les revues indexées dans PubMed.

La fonction **Manuscript Matcher** du logiciel bibliographique payant **EndNote™** (https://endnote.com/product-details/manuscript-matcher/) permet de sélectionner des revues.

9. Eviter les éditeurs douteux !

Des emails vous invitent à publier un article ou à participer à un numéro spécial, venant d'agents commerciaux (*Journal managers*) ou de rédacteurs *(Editors)* de revues, ou de collègues les ayant reçus : c'est souvent le fait de revues douteuses (voir les fiches CoopIST *Eviter les revues et éditeurs prédateurs* et *Outils pour aider à les détecter*).

cirad

Liens utiles

Bibliothèque de Polytechnique Montréal, 2021. Guides. Rédiger et publier un article scientifique, choisir une revue. https://guides.biblio.polymtl.ca/c.php?g=699081&p=4968538

Doctorat Bretagne Loire/Formatdoct, 2020. Publier un article dans une revue scientifique. Comment choisir une revue https://formadoct.doctorat-bretagneloire.fr/c.php?g=491507&p=3362582

Ecole des Ponts ParisTech (Paris). Où publier. https://espacechercheurs.enpc.fr/fr/ou_publier

INRAE, 2021. Choisir sa revue de publication - formation. Support (.pdf) : choix de la revue de publication où publier. https://ist.inrae.fr/produit/choisir-revue-publication-formation/

Jönköping University (Suède). Guides Publishing Strategy. Identifying journals. https://guides.library.ju.se/publishing-strategy/identify-journals

Cécile Fovet-Rabot

Délégation à l'information scientifique et technique, Cirad

18 novembre 2021 (mise à jour - version d'origine : Barale, M. 2011. Choisir la revue, en 10 points)

Comment citer ce document :

Fovet-Rabot, C., 2021. Choisir la revue où publier un article, en 9 points. Montpellier (FRA) : CIRAD, 5 p. https://doi.org/10.18167/coopist/0032
Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, disponible en ligne : *http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr* ou par courrier postal à : Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA. Cette licence vous permet de remixer, arranger, et adapter cette œuvre à des fins non commerciales tant que vous créditez l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

Communiquer sur sa publication

en 10 points

1. Faites du *buzz* : les recommandations de base
2. Communiquez sur le site web de votre institution
3. Rejoignez un réseau social généraliste (Twitter, Facebook…)
4. Rejoignez un réseau social scientifique ou professionnel (ResearchGate, Academia, MyNetResearch, MyScienceWork, LinkedIn…)
5. Bloggez !
6. Proposez une note à des plateformes d'échange de connaissances
7. Alimentez Wikipédia
8. Rédigez une note pour un magazine
9. Pensez à la radio et à la vidéo !
10. Publiez une note d'orientation politique (*policy brief*)

Liens utiles

1. Faites du *buzz* : les recommandations de base

Vous publiez un article ou un ouvrage, faites-le savoir !

Vous avez d'abord enregistré votre publication dans la base de données documentaire de votre institution. Vous avez aussi mis en ligne sur votre page web personnelle et dans une ou plusieurs archives ouvertes son résumé ou son texte intégral, en fonction des autorisations de l'éditeur (reportez-vous à la fiche Coop-ist http://url.cirad.fr/ist/archive-ouverte).

Vous pouvez alors élaborer une **stratégie de communication (*buzz*)** pour donner de la visibilité à votre publication. Identifiez les publics que vous souhaitez informer, sélectionnez les médias utilisés par ces publics, rédigez et diffusez un texte adapté à chaque public et à chaque média.

Le secret d'un bon *buzz* tient en trois principes : un texte de base concis qui éveille la curiosité, un public correctement ciblé, et la combinaison de différents médias et supports.

Votre texte aura les qualités suivantes :

- être centré sur un seul message
- être clair, informatif, concis
- avoir un titre accrocheur et centré sur le message
- être compris à la première lecture (pas d'acronymes, ni de mots compliqués)
- contenir un maximum de mots clés pour être moissonable par les moteurs de recherche
- contenir le lien vers la page web donnant accès à la publication (accès libre ou sous condition de l'éditeur) ou vers une autre page web plus détaillée.

L'idéal est de préparer un message complet, puis de décliner plusieurs versions adaptées à chaque contexte, avec des niveaux différents de synthèse et de longueur de texte, jusqu'au message direct d'un *tweet* posté sur *Twitter* par exemple.

cirad
BY NC SA

Adaptez votre message au public ciblé (langue, contenu, style) : scientifiques, professionnels, agriculteurs, journalistes, donateurs, décideurs politiques, acteurs de terrain, grand public… Par exemple, insistez sur des conseils pratiques si vous ciblez des acteurs de terrain. Ajoutez des informations chiffrées si vous ciblez des donateurs ou des décideurs politiques.

Utilisez plusieurs médias, en particulier différents types de sites web : sites institutionnels, réseaux sociaux, blogs, plateformes d'échange de connaissances, sites de vidéos, sites de radios, magazines.

Utilisez plusieurs supports : texte seul ou illustré (photo, icone, nuage de mots-clés, graphique, dessin…), vidéo, audio (podcast).

Privilégiez les réseaux sociaux, car ce sont les **médias web les plus utilisés dans le monde, via les ordinateurs et la téléphonie mobile**, au Nord comme au Sud.

La **visibilité d'un article scientifique** dans les réseaux sociaux, blogs et sites web, est maintenant évaluée par des mesures alternatives d'impact, appelées ***altmetrics***. Elles sont fournies par la plupart des éditeurs de revues scientifiques et complètent les indicateurs de notoriété des revues ou des publications d'un auteur.

Communiquez **simultanément sur plusieurs réseaux sociaux** en utilisant des outils comme Hootsuite (https://hootsuite.com), Bufferapp (https://bufferapp.com), IFTTT (https://ifttt.com).

Attention, pensez qu'en rejoignant un réseau social, vous lui accordez automatiquement des **droits** sur vos données et vous ne pouvez y déposer le texte intégral d'une publication que si vous en détenez les droits d'auteur (voir la fiche CoopIST : Protéger vos droits d'auteurs).

2. Communiquez sur le site web de votre institution

Le site web de votre institution est le premier lieu pour communiquer sur votre publication. Egalement, le service de communication de votre institution réalise peut-être des dossiers de presse pour les journalistes. Dans les deux cas, contactez la personne responsable de la communication pour la procédure à suivre.

3. Rejoignez un réseau social généraliste (Twitter, Facebook…)

Twitter est un formidable outil de communication vers un large public. C'est le réseau social le plus utilisé par les journalistes.

Twitter est un site de **microblogging** : vos messages (*tweets*) sont limités à **140 caractères**. L'objectif est d'aller au cœur de votre information pour éveiller la curiosité. Votre tweet inclura le lien web raccourci concernant votre publication : pour cela, aidez-vous d'un raccourcisseur de lien comme Google url shortener (https://goo.gl) ou Bit.ly (https://bitly.com).

Exemples de tweets pour annoncer la parution d'un article :

- *Our paper was accepted! "The role of Twitter in the life cycle of a scientific publication" https://peerj.com/preprints/16/ @thePeerJ Thanks all!*
- *#biotechnologies : la frite génétiquement modifiée, c'est pour bientôt ! agriculture-environnement.fr/actualites,12/article/*
- *Ne manquez pas notre article @Nature Chemistry: Optically switchable transistor via energy level phototuning ow.ly/bNB&X*

Facebook, comme Twitter, permet de créer ou de rejoindre des groupes d'utilisateurs autour d'une thématique, et d'intéresser les utilisateurs de manière plus ciblée.

cirad
CC BY NC SA

Exemples de groupes scientifiques Facebook :

- Biostatistics and Population Biology group (https://www.facebook.com/groups/464518943663021/)
- Aquaculture without Frontiers (https://www.facebook.com/groups/53013352312/)
- Hack your Phd (https://www.facebook.com/groups/499463776745202/)

En Afrique, ces réseaux sociaux ont adapté leurs applications dans plusieurs langues, par exemple en swahili, haoussa et zoulou. Egalement, des réseaux sociaux africains se sont développés tels que Mxit (http://get.mxit.com/, Afrique du Sud), Togosocial (http://togosocial.com/, Togo), ou Ushahidi (http://www.ushahidi.com/), Kenya).

4. Rejoignez un réseau social scientifique ou professionnel (ResearchGate, Academia, MyNetResearch, MyScienceWork, LinkedIn…)

Les réseaux sociaux scientifiques ou professionnels vous permettent de créer un **profil scientifique** et de l'alimenter avec des informations sur vos travaux en y ajoutant des "tags" correspondant à des domaines de recherche. Ces réseaux incluent des blogs et des forums de discussion dont les débats sont parfois très riches.

ResearchGate (www.researchgate.net/) et **Academia.edu** (www.academia.edu/) sont les réseaux actuellement les plus utilisés par les scientifiques. ResearchGate est surtout utilisé par les chercheurs en sciences dites exactes. Academia.edu concerne plus les sciences humaines et sociales (SHS) et c'est aussi le réseau universitaire le plus important.

MyNetResearch (www.mynetresearch.com/) et **MyScienceWork** (www.mysciencework.com/) sont deux autres réseaux scientifiques. MyNetResearch est centré sur la collaboration scientifique pour des projets de recherche ou d'articles. MyScienceWork est centré sur la publication et le libre accès, avec plusieurs millions d'articles que les utilisateurs peuvent annoter.

LinkedIn (fr.linkedin.com/) est un réseau social très utilisé par les professionnels de tous secteurs.

5. Bloggez !

L'intérêt d'un blog est sa réactivité : soyez actif et réactif. Plus vous écrivez plus le blog apparaîtra dans les moteurs de recherche. Ecrivez régulièrement, et répondez vite aux commentaires.

Intervenez dans un blog déjà existant.

Créez votre propre blog en accès public ou restreint, sur un site web qui offre cette opportunité. En créant un groupe dans votre domaine, et en invitant d'autres personnes à le rejoindre, vous pourrez tenir informés les lecteurs de vos résultats récents.

Les blogs existent dans tous les domaines, portés par des institutions, des revues, des individus...

Exemples de blogs :

- Agroperspectives (http://www.agroperspectives.fr/)
- Africanus (http://africanus.over-blog.com/)
- Hypotheses.org (http://fr.hypotheses.org/): plateforme rassemblant plus de 600 blogs (dénommés *Carnets*) en sciences humaines et sociales
- Le C@fé des sciences : communauté de blogs en français (http://www.cafe-sciences.org/)
- Blog de l'IFPRI (International Food Policy Research Institute) (http://www.ifpri.org/news)
- Blog de la revue *Annals of Botany* (http://aobblog.com/)
- Blog of the Partnership for the Tropical Forest Margins (http://www.asb.cgiar.org/blog)
- Social Science Space (http://www.socialsciencespace.com/)
- Social reporting blog de l'IFAD (International Fund for Agricultural Development) (http://www.ifad.org/)

cirad
BY NC SA

6. Proposez une note à des plateformes d'échange de connaissances

Choisissez la plateforme web d'échange de connaissances la plus pertinente pour votre sujet et dont le lectorat correspond à votre public. Certains sites proposent des forums de discussion thématiques ou vous offre la possibilité de créer votre groupe de discussion. Consultez les instructions pour vous enregistrer sur le site et savoir comment y participer.

Exemples de plateformes d'échange de connaissances :

- Connaissances pour le développement (http://knowledge.cta.int/fr/)
- Forum global de la FAO sur la sécurité alimentaire et la nutrition (http://www.fao.org/fsnforum/fr/about)
- Inter-réseaux développement rural (http://www.inter-reseaux.org/)
- Médiaterre, le système d'information mondial francophone pour le développement durable (http://www.mediaterre.org/)
- The Broker, connecting worlds of knowledge (http://www.thebrokeronline.eu/en/About-the-Broker)

7. Alimentez Wikipédia

Wikipédia est l'encyclopédie web la plus utilisée. Ses contenus collaboratifs peuvent être alimentés à condition de respecter des règles d'usage et de mettre en ligne des documents de qualité.

Contribuez à des articles portant sur votre domaine, ajoutez votre référence et le lien vers le site adéquat (http://fr.wikipedia.org/wiki/Aide:D%C3%A9buter). Créez un article si aucun ne correspond à votre sujet (https://en.wikipedia.org/wiki/Wikipedia:Your_first_article).

8. Rédigez une note pour un magazine

Rédigez une note pour un magazine choisi en fonction du thème, du public (scientifique ou professionnel), et éventuellement de la zone géographique (national ou régional). Consultez le site du magazine pour connaître les instructions ou prenez contact avec le responsable de rédaction ou le journaliste en charge de votre thème.

Exemples de magazines :

- Farming Matters (http://www.agriculturesnetwork.org/magazines)
- Grain de sel (http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/)
- New Agriculturist (http://www.new-ag.info/fr/index.php)
- Rural 21 (http://www.rural21.com/francais/home-fr/)
- Urban Agriculture Magazine (http://www.ruaf.org/)

9. Pensez à la radio et à la vidéo !

La radio et la téléphonie mobile sont très utilisées dans les pays en développement. Ils servent largement pour fournir des informations aux agriculteurs, même sans connexion internet, notamment grâce aux radios communautaires et aux SMS.

Réalisez des podcasts, en format audio ou vidéo : c'est facile à produire avec un téléphone portable, un caméscope ou un ordinateur et un micro. La vidéo est utile pour montrer des méthodes, des outils ou illustrer des ateliers. Elle peut être diffusée sur les réseaux sociaux ou sur des sites web (institutionnels, thématiques, YouTube, Dailymotion…). Le podcast audio est plus facile à diffuser car le fichier est souvent moins lourd et la connexion internet n'est pas constamment nécessaire.

Exemples de radios africaines :

cirad
CC BY NC SA

- Radio Africa n°1, radio africaine francophone qui présente une rubrique livres (http://www.africa1.com/)
- Agfax : Reporting Science in Africa (http://www.agfax.net/)
- L'Association des Radios Communautaires de Centrafrique (http://arc-radios-communautaires.net/republique_centrafricaine/republique_centrafricaine/)

10. Publiez une note d'orientation politique (*policy brief*)

Vous pensez que vos résultats publiés peuvent être utiles à des décideurs ? Rédigez une note d'orientation politique (*policy brief),* c'est-à-dire une note argumentée, facile à lire et courte en 4 pages maximum (Voir la fiche CoopIST : Écrire un policy brief).

Liens utiles

Barbaresi A., 2013. Participer à Wikipédia en tant que chercheur : enjeux et mode d'emploi. ENthèSe, ressources pour la thèse. http://enthese.hypotheses.org/791

Benech C., 2014. Protection et propriété des données sur Academia.edu et ResearchGate. Archéorient le blog. http://archeorient.hypotheses.org/2554

Bester E., 2014. L'offre de réseaux socio numériques pour les scientifiques : services et stratégies d'acteurs. *Les Enjeux de l'Information et de la Communication* 15 (1). http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2014/02-Bester/index.html.

Bonifay F., 2013. Le blogging scientifique sur hypotheses.org. ENthèSe, ressources pour la thèse. http://enthese.hypotheses.org/769

CPU-CNRS, 2015. Ma thèse en 180 secondes. http://mt180.fr/

FAO, 2012. Manuel de Communication pour la Sécurité alimentaire. http://www.fao.org/docrep/015/i2195f/i2195f.pdf

IMARK, 2013. Rédiger et publier un document scientifique ou technique. Unité 6 – Promouvoir sa publication. http://www.imarkgroup.org/#/imark/fr/course/P

L'Afrique des Idées, 2015. L'Afrique et les réseaux sociaux virtuels. http://terangaweb.com/lafrique-et-les-reseaux-sociaux-virtuels/

Sabuncu E., Blanchard A., 2012. Les réseaux sociaux numériques de chercheurs en SHS. In : Non-actes de la non-conférence des humanités numériques. Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris. http://books.openedition.org/editionsmsh/289

SAGE, 2015. 10 Ways to Increase Usage and Citation of your Published Article Using Social Media. http://www.sagepub.com/authors/journal/10ways.sp

TechMissus, 2015. Le top 10 des meilleurs réseaux sociaux africains. http://www.techmissus.com/reseaux-sociaux/le-top-10-des-meilleurs-reseaux-sociaux-africains/

Laurence Dedieu, Sébastien Dupré, Cécile Fovet-Rabot
Déléguation à l'information scientifique et technique - Cirad
2015

cirad
CC BY NC SA

Information

Comment citer ce document :

Dedieu, L., Dupré, S., Fovet-Rabot, C. 2015. Communiquer sur sa publication, en 10 points. Montpellier (FRA) : CIRAD, 6 p.
http://url.cirad.fr/ist/communiquer-sur-sa-publication

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, disponible en ligne.: http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr
ou par courrier postal à : Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.
Cette licence vous permet de remixer, arranger, et adapter cette œuvre à des fins non commerciales tant que vous créditez l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

Diffuser librement et immédiatement votre article scientifique ou son postprint, en 4 points

1. **Répondre à l'exigence du libre accès**
2. **Accès immédiat à la version finale publiée**
3. **Accès immédiat au postprint**
4. **Choisir une licence de diffusion la plus ouverte possible**

Liens utiles

1. Répondre à l'exigence du libre accès

Les gouvernements, les établissements de recherche et des bailleurs de projets de recherche exigent de plus en plus dans leur politique de diffusion des résultats de recherche l'**accès immédiat, libre et gratuit au contenu intégral des articles scientifiques**. L'accès immédiat signifie qu'aucun délai, ou « embargo », n'est appliqué après la publication de l'article.

Cet accès concerne :

- la **version finale publiée** par la revue (version éditeur, *Version of Record VoR, Published Journal Article*, *Final Published Version*),
- la **version postprint** (version acceptée du manuscrit de l'auteur, *Author Accepted Manuscript AAM, final peer-reviewed manuscript accepted for publication*), qui doit alors être déposée par l'auteur dans une archive ouverte.

C'est une exigence du programme Horizon Europe, également des bailleurs du consortium COAlition S qui a lancé le Plan S et dont font partie la Commission européenne et l'Agence nationale de la recherche (ANR, France).

En France, le Deuxième Plan national pour la science ouverte (2021-2024) l'encourage avec *« l'objectif d'atteindre 100 % de publications en accès ouvert en 2030 »*.

2. Accès immédiat à la version finale publiée

Choix d'une revue en libre accès total (*full Open Access,* voir la fiche CoopIST *Publier dans une revue en libre accès*) :

- certaines de ces revues sont gratuites pour les auteurs, on parle de revues « diamant » ;
- pour celles qui imposent des frais de publication (*Publishing fees, Article Processing Charges*, APC), ceux-ci peuvent être pris en charge par le bailleur du projet de recherche s'ils ont été inscrits au préalable dans le budget du projet. C'est par exemple le cas des projets de l'Agence nationale de la recherche (ANR, France) et du programme Horizon Europe.

cirad

CC BY NC SA

Choix d'une revue hybride : revue sur abonnement proposant l'option payante de libre accès immédiat (voir la fiche CoopIST *Comprendre les modèles économiques des revues*) :

- soit **votre institution a un accord transformant payant** avec la revue (*transformative agreement,* appelé parfois *Read and Publish*). Cet accord vous permet d'y publier en libre accès gratuitement ou à tarif réduit (selon l'éditeur, 10 à 25 % de réduction des frais de publication). Par exemple, en France, le consortium Couperin, chargé des négociations avec les éditeurs, a passé depuis 2020 de tels accords avec certains éditeurs : Cambridge University Press (CUP), Elsevier, Proceedings of the National Academy of Sciences (PNAS). Les bailleurs ne prennent pas tous en charge ces frais dans le cadre d'un accord transformant entre la revue et l'établissement de l'auteur. Pour les bailleurs de la COAlition S, l'outil en ligne **Journal Checker Tool** (https://journalcheckertool.org/, JCT) vous permet de vérifier les conditions du bailleur de votre projet. Dans la page d'accueil du JCT, saisissez le nom de la revue, du bailleur et de votre institution. Le JCT affiche une réponse courte à gauche de la page, et des explications en cliquant sur *Explain this result* en bas à droite ;
- soit **votre institution paie l'option de libre accès immédiat de votre article**. La plupart des bailleurs ne financent pas cette option. De plus, elle est désavantageuse pour l'institution si elle est déjà abonnée à la revue : elle paie plusieurs fois pour cette même revue, pour publier des articles en libre accès et pour lire les autres articles qui ne sont pas en libre accès.

Note : que vous ayez publié dans une revue en libre accès ou non, **les projets européens obligent au dépôt dans une archive ouverte de la version finale publiée ou du postprint**. *"Only publishing in an open access venue, i.e. without depositing in a repository, does NOT comply with the open access requirement. All peer-reviewed publications must be deposited in trusted repositories and open access provided to them through the repositories."* (p. 154 du document EU Grants, AGA-Annotated Model Grant Agreement, EU Funding Programmes 2021-2027, PRE-DRAFT (HE) incl. update for ALL PROGRAMMES 30 November 2021).

3. Accès immédiat au postprint

Les revues en libre accès total autorisent par défaut l'auteur à déposer le postprint en accès libre et immédiat dans une archive ouverte. Il existe toutefois des exceptions.

Certaines revues sur abonnement (hybrides ou non) autorisent l'auteur à déposer son postprint en accès libre et immédiat dans une archive ouverte. Exemples : les revues de l'éditeur commercial CSIRO Publishing (voir à *Green Open Access*), les revues et chapitres d'ouvrages d'Emerald Group Publishing (voir à *Green open access/self-archiving policy*) ; certaines revues de SAGE Publishing (voir à *SAGE's Author Archiving and Re-Use Guidelines*).

C'est un critère de sélection qui peut peser lors du choix d'une revue où publier.

Mais la plupart des revues sur abonnement n'autorisent pour l'instant ce dépôt qu'après un embargo variant de 6 à 48 mois après la publication de l'article ; quelques revues ne l'autorisent pas du tout.

Le dépôt par l'auteur (ou auto-archivage, *self-archiving*) du postprint dans une archive ouverte fait partie de la « voie verte » du libre accès (*Green open access*) :

- les éditeurs et les revues détaillent leur politique de libre accès et d'auto-archivage des versions de l'article, de partage et réutilisation des contenus (licences Creative Commons) dans des **rubriques** de type *Self-archiving policy, Green open access policy, Article sharing, Hosting policy* ;
- le **site Sherpa Romeo** synthétise ces informations pour la plupart des éditeurs et revues scientifiques (Publisher copyright policies & self-archiving, https://v2.sherpa.ac.uk/romeo/).

cirad

CC BY NC SA

Note : le fichier pdf du postprint déposé en archive ouverte doit inclure, au moins en haut de première page, la référence de l'article publié dont le lien DOI et, le cas échéant, la licence de diffusion définie par la revue.

4. Choisir une licence de diffusion la plus ouverte possible

Vérifiez que les licences de diffusion, de partage et réutilisation proposées par la revue ou par les archives ouvertes correspondent aux exigences des bailleurs, du gouvernement ou de l'institution.

Les licences couramment utilisées pour les publications scientifiques sont les licences Creative Commons (voir la fiche CoopIST *Utiliser les licences CC*).

Par exemple, pour les articles issus des projets de recherche qu'ils financent, les bailleurs de la COAlition S exigent la **licence CC BY** (ou équivalent, ou exceptionnellement la licence CC BY-ND), qui oblige les utilisateurs à citer les auteurs.

Cette exigence fait partie de la **« stratégie de non-cession des droits »** (*Rights Retention Strategy,* RSS) initiée par la cOAlition S et appliquée progressivement aux projets (par exemple, en France, l'ANR l'appliquera à partir de son plan d'action 2022). Cette stratégie vise l'accès ouvert complet et immédiat aux publications issues notamment des travaux de recherche financés par des fonds publics.

Liens utiles

European Commission, 2021. EU Grants: Horizon Europe (HORIZON) Programme Guide: V1.3 - 22 November 2021. European Commission, 58 p. https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/guidance/programme-guide_horizon_en.pdf

Wikipedia, 16/10/2021. Licence Creative Commons.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Licence_Creative_Commons

Cécile Fovet-Rabot

Délégation à l'information scientifique et technique, Cirad

14 décembre 2021

Comment citer ce document :

Fovet-Rabot, C., 2021. Diffuser librement et immédiatement votre article ou son postprint, en 4 points. Montpellier (FRA) : CIRAD, 3 p. https://doi.org/10.18167/coopist/0082

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, disponible en ligne : *http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr* ou par courrier postal à : Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA. Cette licence vous permet de remixer, arranger, et adapter cette œuvre à des fins non commerciales tant que vous créditez l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

Comprendre les modèles économiques des revues scientifiques en 7 points

1. **Chiffres clés du marché des revues scientifiques**
2. **Principaux acteurs de l'acquisition de revues scientifiques**
3. **Modalités d'abonnement aux revues scientifiques**
4. **Regroupements d'abonnements, ou *big deals***
5. **Modèles de revues proposant un accès gratuit aux articles**
6. **Exemples de résultats récents de négociations avec les éditeurs commerciaux**
7. **Evolutions attendues du secteur de la publication scientifique**

Liens utiles

1. Chiffres clés du marché des revues scientifiques

Le **chiffre d'affaires des revues scientifiques** pour l'année 2017 était estimé à 9,9 milliards USD par la société américaine Outsell (https://www.outsellinc.com/). Cela représente près de 39 % du marché mondial de l'information scientifique, technique et médicale (STM) évalué à 25,7 milliards USD — ce dernier chiffre inclut revues, ouvrages, information technique et normes, bases de données et outils, communications médicales…
Les Etats-Unis seraient à l'origine de 41 % du chiffre d'affaires des revues scientifiques. L'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique totaliseraient 27 % (Europe, Middle East & Africa, EMEA).
Les **bibliothèques académiques** représentaient en 2016 autour de 68 à 75 % du chiffre d'affaires des revues scientifiques, soit 7 milliards USD (chiffres du cabinet OC&C Strategy consultants). Ulrichsweb, répertoire mondial des revues commercialisé par le fournisseur d'information américain Proquest, recensait **40 771 revues scientifiques à comité de lecture** actives disponibles en ligne (19 mars 2019), 79 % d'entre elles étant en langue anglaise (soit 32 225 revues).

2. Principaux acteurs de l'acquisition de revues scientifiques

La majorité des revues scientifiques sur abonnement payant *(subscription)* ont pour clients les **bibliothèques des établissements ayant une mission d'enseignement supérieur ou de recherche**, même si certaines revues proposent aussi leur abonnement à des particuliers.
Les bibliothèques, qui s'abonnaient traditionnellement revue par revue, choisissent de plus en plus des **bouquets de revues** (*bundles* ou *e-packages*) proposés par un même éditeur commercial *(publisher)*, une association d'éditeurs, ou un fournisseur d'informations multisources. Par exemple, l'éditeur néerlandais Elsevier proposait en 2018 un portfolio de 2 500 revues.
Pour peser dans les négociations face aux éditeurs commerciaux, les bibliothèques se rassemblent de plus en plus en **consortia** auxquels elles délèguent la mission de négocier les coûts, les contenus de l'offre éditoriale et les termes de la licence d'utilisation des revues. En France, le consortium **Couperin** est un réseau de négociation et d'expertise de ressources documentaires électroniques qui, en 2019, accueillait 264 établissements dotés d'une mission d'enseignement supérieur ou de recherche.

3. Modalités d'abonnement aux revues scientifiques

Le modèle économique traditionnel consiste en un **abonnement annuel ou pluriannuel payant** *(subscription)* pour le lecteur et sans frais de publication pour les auteurs d'articles. Un abonnement peut concerner une revue individuelle ou couvrir un bouquet de revues.
L'abonnement donne lieu à un **contrat ou accord de licence** (*Licence Agreement*) entre le concédant (*Licensor*) qui est le fournisseur de revues, par exemple l'éditeur commercial, et le client ou détenteur de la licence (*Customer*) qui est l'abonné. Le contrat de licence définit les ayants droit (les personnes qui peuvent consulter la ou les revues) et encadre l'utilisation des articles de la revue ou du bouquet de revues concernées.
Une revue scientifique peut exister sous trois formes : revue **papier** seule (*print-only*), revue **électronique** seule (*online-only*), ou revue électronique couplée au papier (*print and online combined*). L'abonnement à la revue électronique seule est généralement moins cher que l'abonnement à la revue papier seule. Un surcoût est appliqué quand l'abonnement à la revue électronique est couplé à l'abonnement papier.
La vente d'articles à la demande se développe pour répondre aux besoins des lecteurs qui ne souhaitent pas, ou ne peuvent pas, souscrire un abonnement.
L'acquisition ponctuelle payante d'archives (*backfiles*) d'une revue, sous la forme de fichiers pouvant être stockés par un établissement ou un groupe d'établissements, devient courante. En France, le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) héberge 16 années d'articles de revues de l'éditeur Elsevier parus entre 2002 et 2017, via la plateforme internet PANIST accessible aux établissements abonnés aux revues de l'éditeur jusqu'à 2017.

4. Regroupements d'abonnements, ou *big deals*

L'accroissement du coût annuel de l'abonnement aux revues scientifiques a amené les bibliothèques académiques, dont le budget d'acquisition est limité, à supprimer certains abonnements. Cela a conduit les éditeurs commerciaux à augmenter le coût des abonnements aux revues les plus prisées pour maintenir leurs revenus. Cette inflation des coûts a entraîné encore plus de suppressions d'abonnements par les bibliothèques.

C'est pourquoi, depuis la fin des années 1990, les éditeurs proposent le **regroupement de revues dans des bouquets** (d'une dizaine de revues à plusieurs milliers) **à prix réduit** (par rapport à un abonnement revue par revue) pour une durée d'abonnement prédéfinie de 3 ou 4 ans généralement, assorti de contrats de licence spécifiques. Ces bouquets incluent aussi des revues très spécialisées qui ne pourraient pas survivre en dehors de ce système. Côté éditeurs, ce système de bouquets a permis de stabiliser et même d'augmenter leurs ventes. Côté bibliothèques, cela a permis de planifier leurs dépenses d'abonnement en anticipant l'augmentation des prix sur la durée de l'abonnement.

Les regroupements d'abonnements dans des bouquets de revues avec rabais sont appelés *« big deals ».* Les cinq plus importants éditeurs initiateurs de *big deals* sont Elsevier, SpringerNature, Taylor & Francis, Wiley, et l'American Chemical Society (ACS). En 2018, ces *big deals* représentaient une dépense de 726 millions d'euros en Europe avec une augmentation annuelle de 3,6 % en moyenne. Entre 2017 et 2018, le Groupe RELX propriétaire d'Elsevier affichait une augmentation de 6 % de son bénéfice d'opération corrigé, celui-ci atteignait 2,3 millions de livres sterling en 2018.
Le marché des *big deals* se révèle inéquitable pour deux raisons : il n'est pas accessible aux budgets des petites bibliothèques et il enferme les abonnés dans l'achat de bouquets au détriment d'autres ressources (bases de données, autres revues, ouvrages, etc.). Le manque de transparence des *big*

deals, qui intègrent dans leur contrat une clause de non-divulgation d'information, est de plus en plus dénoncé dans le monde académique soucieux d'une gestion propre des fonds publics alloués à la recherche.

Les *big deals* étaient originellement un moyen simple d'accéder à une collection de revues avec rabais. Ils se sont transformés en accords restrictifs pour les bibliothèques.

5. Modèles de revues proposant un accès gratuit aux articles

On distingue quatre grands modèles de revues avec des articles en libre accès pour les lecteurs :

- revues en libre accès total et immédiat pour les lecteurs et sans frais de publication pour les auteurs. Elles donnent l'accès gratuit à tous les articles qu'elles publient sans faire supporter de coûts de publication *(Article Processing Charges, APC)* aux auteurs. C'est la **voie dorée sans APC** *(Gold road no APC)*, appelée encore **voie platine** *(Platinum road)* ou **voie diamant** *(Diamond road)* du libre accès ;
- revues en libre accès total et immédiat pour les lecteurs et avec frais de publication pour les auteurs. Elles donnent l'accès gratuit à tous les articles qu'elles publient en faisant supporter des coûts de publication aux auteurs. C'est la **voie dorée avec APC** *(Gold road APC)* ;
- revues sur abonnement payant pour les lecteurs et donnant la possibilité aux auteurs de publier des articles accessibles en libre accès à condition de payer des frais de publication (APC). C'est la **voie hybride** du libre accès *(Gold Hybrid) ;*
- revues sur **abonnement payant** appliquant un délai appelé **embargo** de mise en libre accès des articles qu'elles publient. Ce délai est souvent de 18 à 24 mois. Cet embargo permet à la revue de réserver à ses abonnés l'accès aux articles les plus récents, et d'ouvrir les articles plus anciens aux non-abonnés.

Le DOAJ, répertoire public des revues en libre accès *(Directory of Open Access Journals, DOAJ),* comptait **13 100 revues à comité de lecture en libre accès total** (29 avril 2019), dont 73 % étaient sans frais de publication pour les auteurs (9 606 revues) et 26 % étaient avec des APC (3 436 revues).

Sur la base des coûts recensés auprès de différents établissements de recherche dans le monde et rendus publics sur le site *OpenAPC* :

- le coût moyen pour publier un article dans une **revue en libre accès total** avec frais de publication pour les auteurs était de **1 623 €** en 2018 ;
- le coût moyen pour publier un article en libre accès dans **une revue hybride** était de **2 580 €** en 2018.

A noter que le modèle du libre accès avec frais de publication pour les auteurs a encouragé la multiplication d'éditeurs au fonctionnement éditorial, financier et scientifique opaque qui ont créé des revues prédatrices, ou douteuses, ou parasites (*predatory* ou *deceptive journals*). En 2018, la base de données payante Cabells' Blacklist identifiait 9 179 revues potentiellement prédatrices.

6. Exemples de résultats récents de négociations avec les éditeurs commerciaux

La coalition internationale SPARC (Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition) issue de l'association des bibliothèques de recherche (Association of Research Libraries, ARL) rend compte sur son site internet de négociations d'institutions de différents pays avec les *big deals* (*Big Deal Cancellation Tracking*).

Le site internet Ouvrir la science du ministère français de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation présente également la situation de certaines négociations entre les organismes de recherche et les éditeurs dans le cadre de différents accords.

- En **Norvège**, les 35 établissements membres du consortium Unit qui a conclu en 2019 un accord avec **Wiley** accèderont à près de 1 500 revues de cet éditeur et pourront publier sans frais supplémentaire leurs articles en libre accès dans ces revues.
- En **Finlande**, un accord du consortium FinELib conclu avec **Elsevier** en 2018 pour 3 ans permet aux 35 établissements membres d'accéder à environ 1 850 revues et fait bénéficier à leurs chercheurs d'une réduction de 50 % sur le coût de publication dans plus de 1 500 revues sur abonnement et plus de 100 revues en libre accès.
- Aux **Etats-Unis**, **l'Université de Californie (UC)** a rompu début 2019 les négociations avec **Elsevier** qui demandait à augmenter les coûts de 80 % pour ouvrir l'accès de l'établissement à ses revues et permettre que ses chercheurs y publient en libre accès.
- En **France,** le consortium Couperin a conclu en 2018 avec **Springer** un accord sur 3 ans après une diminution du montant de l'offre de l'éditeur par rapport à 2017, permettant aux 80 établissements d'enseignement supérieur et de recherche ayant souscrit à la nouvelle offre d'investir les économies réalisées dans des infrastructures et projets en faveur de la science ouverte.

Les négociations avec les éditeurs tendent à prendre en compte les **frais de publication** (APC) des établissements dans le calcul des **coûts d'abonnements**, pour éviter un double paiement par les établissements et, en corollaire, un double bénéfice (*double-dipping*) pour les éditeurs. Les contrats de ce type, appelés **Lire et publier** (*Read and publish*), évitent aux établissements de payer des APC tout en donnant accès aux contenus des revues de l'éditeur. Ce couplage frais d'abonnement/frais de publication en libre accès est néanmoins critiqué car il contribue à renforcer la position monopolistique des grands éditeurs. Ils ont ainsi une mainmise sur le marché des abonnements et sur celui de la publication en libre accès.

7. Evolutions attendues du secteur de la publication scientifique

Une **approche internationale** du système global de publication et d'accès aux publications permettrait plus d'efficience et d'équité, notamment en supprimant les disparités de coûts entre pays.

Des réflexions sont en cours pour un modèle de publication plus ouvert, c'est-à-dire plus flexible, inclusif, équitable, transparent et durable. L'idée est de mettre fin aux caractéristiques suivantes du système actuel : domination des **sociétés commerciales** dans l'édition, **compétition entre les revues** liées à la prééminence du facteur d'impact comme mesure d'excellence (voir fiche CoopIST Le facteur d'impact (FI) et ses indicateurs associés pour évaluer la notoriété d'une revue), **évaluation des chercheurs** basée essentiellement sur la notoriété des revues dans lesquelles ils publient, forte **augmentation du nombre de publications, inflation des coûts d'abonnement**.

Le **libre accès** à la connaissance rendu possible par la publication en ligne fonde les changements en cours :

- en France, la Loi pour la république numérique (2016) promeut le libre accès aux publications, autorise la libre réutilisation des données de recherche et légalise la fouille de textes à des fins de recherche. Plus récemment, le Plan national pour la science ouverte (2018) met en place les conditions d'une science ouverte ;

- à l'échelle de l'Union européenne, le Plan S publié en 2018 par une coalition de bailleurs nationaux, dont l'Agence nationale de la recherche (ANR) en France, vise à rendre accessibles dans des revues ou sur des plateformes en libre accès les résultats des recherches qu'ils financent.

Les **différents acteurs** de la publication scientifique sont nombreux et doivent interagir : chercheurs et communautés de recherche, universités et institutions de recherche, bailleurs et décideurs politiques, éditeurs et fournisseurs de services d'information. Cette interaction sera déterminante pour mettre en œuvre un système de publication plus équitable. Les **bailleurs** ont la capacité de réformer le secteur de la publication scientifique en s'assurant de l'**ouverture** des publications scientifiques et en créant un meilleur **équilibre** entre les secteurs publics et privés — avec des activités et des moyens réaffectés aux acteurs publics et aux organisations à but non lucratif.

Liens utiles

Outsell, 2018. Science, Technology and Healthcare: 2018 – Market Size, Share, Forecast and Trend Report. https://www.outsellinc.com/product/science-technology-and-healthcare-2018/.

European Commission, 2019. Future of Scholarly Publishing and Scholarly Communication: Report of the Expert Group to the European Commission. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 62 p. https://doi.org/10.2777/836532.

European University Association (EUA), 2018. EUA Big Deals: Survey Report: The First Mapping of Major Scientific Publishing Contracts in Europe. 32 p. https://eua.eu/resources/publications/321:eua-big-deals-survey-report-the-first-mapping-of-major-scientific-publishing-contracts-in-europe.html

Johnson R., Watkinson A., Mabe M., 2018. The STM Report: An overview of scientific and scholarly publishing 1968-2018. 5 ed. The Hague, The Netherlands: International Association of Scientific, Technical and Medical Publishers (STM), 214 p. https://www.stm-assoc.org/2018_10_04_STM_Report_2018.pdf.

Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI), 2019. Quelques réussites et échecs des négociations entre les organismes de recherche et les éditeurs. Ouvrir la science, veille du 20/03/2019. https://www.ouvrirlascience.fr/quelques-reussites-et-echecs-des-negociations-entre-les-organismes-de-recherche-et-les-editeurs/.

Science Europe, 2018. Challenging the Current Business Models in Academic Publishing: Accelerators and Obstacles to the Open Access Transition: Workshop Report. Science Europe, D/2018/13.324/3, 24 p. https://www.scienceeurope.org/downloads/.

Scholarly Publishing and Academic Resources Coalition (SPARC). Big Deal Cancellation Tracking: Open Access. https://sparcopen.org/our-work/big-deal-cancellation-tracking/.

Marie-Claude Deboin
Délégation à l'information scientifique et technique, Cirad
2 mai 2019

Informations

Comment citer ce document :
Deboin, M.C., 2019. Comprendre les modèles économiques des revues scientifiques en 7 points. Montpellier (FRA) : CIRAD, 5 p. https://doi.org/10.18167/coopist/0063

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, disponible en ligne : http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr ou par courrier postal à : Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Cette licence vous permet de remixer, arranger, et adapter cette œuvre à des fins non commerciales tant que vous créditez l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

Rendre public son projet d'article sur un site de preprints en 7 points

1. **Distinguer preprint, postprint et version publiée d'un article**
2. **Rendre public son preprint : les avantages**
3. **Rendre public son preprint : les risques**
4. **Connaître les voies possibles pour rendre public un preprint**
5. **Critères de choix d'un site de diffusion de preprints**
6. **Une sélection de sites de preprints**
7. **Etre vigilant sur la multiplication des sites de preprints**

Liens utiles

1. Distinguer preprint, postprint et version publiée d'un article

Au cours de la rédaction d'un manuscrit d'article scientifique, plusieurs versions sont distinguées. Bien que la NISO (National Information Standards Organization, USA, https://www.niso.org/) ait établi une nomenclature de 7 versions (*Journal Article Versions,* https://www.niso.org/publications/niso-rp-8-2008-jav), il est d'usage de distinguer 3 versions principales :

- le **preprint,** ou prépublication, manuscript d'auteur, *pre-print, Pre-refereeing Paper, Submitted Version, Author's Original (OA), Submitted Manuscript Under Review (SMUR)*… Version d'un potentiel article rédigée par l'auteur.e, qui n'a pas été soumise pour publication dans une revue, ou qui a été soumise et n'a pas encore été relue par des pairs mandatés par la revue, ou qui est en cours de relecture par des pairs, ou encore qui a été rejetée par une revue après soumission ;
- le **postprint,** ou article accepté, manuscrit accepté*, Post-print, Accepted Version, Accepted Manuscript (AM), Final Accepted Manuscript, Just Accepted Manuscript*… Version relue par les pairs, corrigée et validée par l'auteur.e, validée et acceptée par la revue, mais non mise en forme de façon finale par la revue ;
- la **version finale publiée,** ou *Final Published Version, Published Journal Article, Version of Record (VoR), Published Paper, Published PDF*… C'est l'article définitif mis en forme par la revue, et intégré dans la suite de publication de ses articles - soit dans un numéro, soit, quand il n'y pas de numéro, au fur et à mesure qu'ils sont mis en ligne. Cette version peut englober ou être accompagnée des versions corrigées ou annotées - *Corrected Version of Record (CVoR), Enhanced Version of Record (EVoR)* de l'article déjà publié.

Une étape peut exister avant la publication, en fonction des revues :

- *E-first, Online First, ASAP (As Soon As Publishable), Ahead of Print, In press, Corrected proof,* ou parfois « à paraître ». Ces appellations désignent la version acceptée de l'article (mise en forme ou non) et diffusée avant que l'article soit intégré à un numéro d'une revue. Cette version est citable et certaines bases de données internationales la référencent déjà.

cirad
CC BY NC SA

2. Rendre public son preprint : les avantages

Diffusion rapide à une audience élargie des résultats d'une recherche : information précoce des résultats obtenus.

Visibilité immédiate et publique donnée aux résultats d'une recherche : cela peut contribuer à se faire connaître en tant que chercheur.e dans un domaine.

Encouragement des pairs intéressés à réagir aux résultats présentés en commentant ou en recommandant le projet d'article.

Moyen direct d'**établir la priorité** de la découverte ou des idées formulées, et de faire reconnaître leur paternité.

Moyen de documenter **l'historique des idées** développées et énoncées, les versions successives d'un manuscrit étant conservées et accessibles même après que celui-ci ait été modifié au fil des révisions.

Transparence et suivi des discussions associées aux résultats mis en ligne.

Contribution aux efforts de **communication scientifique** et renforcement de la **culture du partage** au sein de la communauté scientifique.

Diffusion gratuite pour l'auteur.e, couplée à son **indépendance** vis-à-vis d'une revue, et **accès gratuit** pour les lecteurs.

Valorisation des travaux des jeunes scientifiques pouvant aider à la progression de leur carrière (recrutement, promotion).

Résultats de recherche en cours **citables** dans un dossier de **candidature pour un projet ou une bourse** quand le bailleur accepte le signalement de preprints. Plusieurs agences de financement ont fait évoluer leur politique en faveur des preprints : c'est le cas du Conseil européen de la recherche (ERC, https://erc.europa.eu/) en 2018 et de Wellcome Trust en 2017. Pour connaître la politique des bailleurs, consulter la page Funder policies de l'initiative américaine à but non lucratif ASAPbio (Accelerating Science and Publication in biology, http://asapbio.org/).

3. Rendre public son preprint : les risques

Du fait de l'absence de révision par les pairs, des preprints de **médiocre qualité** inondent les sites de diffusion de preprints parce que leurs auteur.e.s veulent ainsi revendiquer la priorité d'un résultat ou d'une supposée découverte scientifique.

Le mélange de preprints de qualité diverse nuit à l'identification et à la découverte de travaux de qualité.

Les preprints représentent des stades variés d'un travail de recherche, ce qui rend difficile leur appréciation.

La diffusion de preprints de mauvaise qualité entache la **crédibilité** des scientifiques.

Sur le plan de la recherche bibliographique, les preprints n'étant pas indexés par les bases de données internationales les plus connues (PubMed, Scopus, Web of Science), ils sont moins faciles à trouver et leur accès à long terme moins sûr que pour les articles publiés.

La liaison entre les **différentes versions** de prépublication d'un article et la version finale publiée n'est pas assurée.

Certains pairs peuvent être **moins enclins à relire ou citer** des résultats de recherche rendus publics sous la forme de preprints parce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une présélection par une revue.

Les preprints n'étant **pas encore reconnus de nombreux bailleurs** pour l'octroi d'une bourse ou d'un projet, ils sont vus comme une contribution moindre qu'un article publié dans une revue.

4. Connaître les voies possibles pour rendre public un preprint

Si l'auteur.e souhaite soumettre un manuscrit d'article à une revue pour publication, les conditions d'accès et d'utilisation des différentes versions de l'article sont définies par la revue :

- sur le site Wikipedia en anglais, la page ***List of academic journals by preprint policy*** récapitule la politique d'éditeurs et de revues en matière de preprints. Elle indique si la soumission d'un article à la revue est compatible ou non avec le dépôt du preprint correspondant sur un site de preprints.
- Le site de la base de données **SHERPA/RoMEO** (http://sherpa.ac.uk/romeo/, de l'organisation à but non lucratif Jisc au Royaume-Uni) permet de connaître les droits d'auto-archivage et de diffusion en libre accès des différentes versions d'un article publié dans une revue. Les revues dites **bleues** « *This is a RoMEO Blue journal* » interdisent explicitement aux auteur.e.s d'archiver le preprint d'un article soumis à la revue « A*uthor cannot archive pre-print (ie pre-refereeing)* ».
- A noter que les droits accordés aux auteur.e.s par une revue ou son éditeur commercial peuvent être modifiés par un addenda au contrat d'auteur à la demande de l'auteur.e ou de son institution (voir fiche CoopIST Protéger vos droits d'auteur).

Si l'auteur.e ne souhaite pas entrer dans le processus de soumission à une revue, il.elle peut utiliser des sites spécialisés pour diffuser son preprint, tels que :

- une archive ouverte de publications acceptant les preprints ;
- une plateforme spécialisée dans le dépôt, la conservation et la mise en ligne de preprints ; on parle encore de sites ou de serveurs de preprints (*Preprint Servers* en anglais).

5. Critères de choix d'un site de diffusion de preprints

L'intérêt nouveau accordé aux preprints pour communiquer ses résultats de recherche (voir par exemple la déclaration des alliances scientifiques françaises Aviesan et Allenvi *« Les preprints sont une forme recevable de communication scientifique »*) est concomitant de l'explosion du nombre de sites de preprints proposant aux auteur.e.s des services de dépôt et de diffusion en ligne.

La multiplication des initiatives **pour capter ce nouveau produit de la recherche** rend encore plus difficiles les choix en matière de publication pour les scientifiques.

Certains éléments peuvent néanmoins guider les auteur.e.s dans le choix d'un site de preprints, avec toutes les précautions qui s'imposent :

- l'**identité de la personne morale ou physique** qui produit le site, et qui en a la responsabilité ou la propriété intellectuelle. Un statut public ou non lucratif de l'organisation pourrait être considéré comme un gage de sérieux ou d'un investissement à long terme ;
- les **conditions de dépôt** établies par le site incluant la définition de preprint par le site, les versions d'un manuscrit autorisées au dépôt, ainsi qu'une déclaration de conflits d'intérêts dans l'éventualité d'une soumission du preprint par l'auteur à une revue pour publication (cf. Recommandations de l'ICMJE pour la conduite, la présentation, la rédaction et la publication des travaux de recherche soumis à des revues médicales) ;
- le **modèle économique** donne une indication sur ce qui a motivé sa création et sur sa pérennité. Certains sites de preprints sont créés par des éditeurs commerciaux de revues ou d'ouvrages à des fins lucratives pour capter ce nouveau produit éditorial ;
- le **mélange** sur une même plateforme de documents publiés (donc validés par les pairs) et de documents non validés peut être source de confusion et nuire à l'impact du site ;

- l'**attribution de DOI** aux preprints pourrait être considérée comme un engagement pérenne pour rendre les documents déposés identifiables, visibles et accessibles (sans que cela soit un engagement de qualité des documents diffusés) ;
- l'**attribution d'une licence d'utilisation** pourrait être considérée comme un élément de respect de la propriété littéraire et de transparence vis-à-vis des auteur.e.s et des lecteurs et lectrices ;
- les **conditions et modalités de commentaire ou d'annotation** d'un preprint proposées doivent obéir à des règles éthiques et transparentes ;
- le **référencement du site** dans les répertoires internationaux comme OpenAire (https://explore.openaire.eu/) ou SHARE (https://share.osf.io/) ainsi que les informations fournies par le site pour rendre compte de sa politique et de ses pratiques doivent être regardés ;
- la **maturité** du site (ancienneté, nature des partenaires ou sponsors, nombre de dépôts, nombre de vues ou de téléchargements) diminue le risque d'un mauvais choix pour un auteur désireux de diffuser son preprint.

6. Une sélection de sites de preprints

ArXiv - https://arxiv.org/

Créée et hébergée en 1991 au laboratoire national de Los Alamos (Los Alamos National Laboratory ou LANL, US) d'où elle tire son premier nom de « LANL preprint archive » avant d'être transférée et gérée par l'université Cornell, arXiv est la plus ancienne des archives ouvertes. Elle est spécialisée en **physique**, **mathématiques**, **informatique**, **biologie quantitative** (section lancée en 2003), **économie**. Les auteur.e.s peuvent y déposer leur preprint et enrichir les métadonnées (DOI, titre de la revue, etc.) une fois le preprint publié.

Au 11/10/2018, arXiv contenait 1 449 967 documents.

BiorXiv - http://www.biorxiv.org

Inspirée d'arXiv et lancée en novembre 2013, **biorXiv** est une archive gratuite de dépôt et de diffusion de preprints en **sciences biologiques**. Elle est hébergée par le Cold Spring Harbor Laboratory (CHSL), institution américaine privée à but non lucratif. Les auteur.e.s peuvent soumettre une version révisée de leur article à bioRxiv avant l'acceptation de l'article pour publication. A noter que depuis février 2018, un accord entre l'éditeur de revues **PLOS** (https://www.plos.org/) et **biorXiv** assure le versement automatique dans bioRxiv des preprints soumis aux revues PLOS. Dès qu'il est déposé dans bioRxiv, le preprint est citable et ne peut pas être supprimé de l'archive.

Au 24/05/2018, bioRxiv avait enregistré les DOI de 25 721 preprints (*Digital object identifier,* identifiant numérique d'objet).

HAL, Hyper Articles en Ligne - https://hal.archives-ouvertes.fr

En France, l'archive ouverte **pluridisciplinaire** HAL permet le dépôt et la diffusion d'articles scientifiques, publiés ou non. Développée en 2001, HAL est administrée par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) et l'Université de Lyon. Un.e auteur.e enregistré.e dans HAL peut déposer une prépublication. Si son article est ensuite publié dans une revue, l'auteur.e peut modifier les métadonnées de son dépôt (type de publication, titre de la revue, volume et/ou numéro, pagination, etc.) et ajouter le fichier de l'article publié. Il.elle peut aussi réaliser un nouveau dépôt avec l'article publié.

Les documents relevant des disciplines couvertes par **ArXiv** sont transférés automatiquement à partir de HAL vers ArXiv s'ils sont complétés par le titre et le résumé en anglais et sauf demande contraire explicite du déposant.

Au 26/10/2018, HAL contenait 541 609 documents scientifiques, dont 40 754 prépublications et documents de travail.

Zenodo - https://zenodo.org/

Créée en 2015 par le CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) dans le cadre du projet européen OpenAIRE, Zenodo est une plateforme de dépôt et de diffusion de résultats de recherche de tous types (preprint, article de revue, ouvrage, communication de congrès, thèse, rapport d'étude, image, vidéo, logiciel, jeu de données...).

Au 29/10/2018, Zenodo contenait 706 preprints parmi les 196 669 publications déposées.

7. Etre vigilant sur la multiplication des sites de preprints

Des organisations ou des éditeurs se sont emparés du potentiel marchand de ce produit scientifique pour créer des sites de preprints offrant aux auteur.e.s des services gratuits (pour le moment) de dépôt et de diffusion. Voici quelques exemples illustrant la diversité du profil des organisations qui investissent le secteur :

- Du côté de sociétés savantes :
  American Chemical Society (ACS, connue pour ses revues de notoriété en chimie) a lancé en août 2017 le serveur de preprints ChemRxiv (https://chemrxiv.org/, 766 dépôts au 26/10/2018) ;
- Du côté d'éditeurs avec une expérience historique et une position dominante :
  Elsevier (éditeur commercial néerlandais de revues et de la base Scopus) a acquis en 2016 le site américain de preprints SSRN (Social Science Research Network, https://ssrn.com/en/, 826 664 *research papers* affichés au 26/10/2018). Spécialisé initialement en sciences sociales, SSRN a été ouvert à d'autres disciplines avec l'ajout de sections comme BioRN (Biology Research Network, juillet 2017) pour la biologie ;
- Du côté d'entreprises nouvelles se lançant dans le secteur des preprints :
  Center for Open Science (COS, https://cos.io/, organisme américain à but non lucratif créé en 2013), a lancé depuis 2017 une trentaine de plateformes de preprints dans à peu près tous les domaines scientifiques, conçues avec l'outil du COS, Open Science Framework (OSF). La plupart de ces sites affichent peu de dépôts, ce qui questionne sur leur assise communautaire et leur pérennité. Exemples : EarthArXiv (507 dépôts au 26/10/2018, 1er dépôt décembre 2017), AgriXiv (73 dépôts, 1er dépôt juillet 2018), BITSS Preprints (30 dépôts, 1er dépôt juillet 2018), FrenXiv (French arXiv, 25 dépôts, 1er dépôt juillet 2018), AfricArXiv (22 dépôts, 1er dépôt juillet 2018) ;
- Du côté d'éditeurs aux pratiques controversées (exigences variables de qualité, sollicitations récurrentes des chercheurs par messagerie, offres de publication diverses, etc.) :
  Multidisciplinary Digital Publishing Institute (MDPI), éditeur commercial de revues en libre accès, créé en 2010, a lancé en mai 2016 la plateforme multidisciplinaire Preprints (7 489 dépôts au 27/11/2018).

Liens utiles

Berg J.M. et al. 2016. Preprints for the life sciences. Science, 352(6288): 899-901.
http://dx.doi.org/10.1126/science.aaf9133

Bourne P. E., Polka J. K., Vale R. D., Kiley R. 2017. Ten simple rules to consider regarding preprint submission. PLOS Computational Biology 13(5): e1005473.
https://doi.org/10.1371/journal.pcbi.1005473

European Commission. 2018. ERC [European Research Council] Work Programme 2019. 59 p. https://erc.europa.eu/content/erc-work-programme-2019

International Committee of Medical Journal Editors (ICJME). 2018. Recommandations de l'ICMJE pour la conduite, la présentation, la rédaction et la publication des travaux de recherche soumis à des revues médicales [Traduction de l'anglais]. ICMJE, 21 p.
http://icmje.org/recommendations/translations/

National Information Standards Organization. 2008. NISO RP-8-2008, Journal Article Versions (JAV): Recommendations of the NISO/ALPSP JAV Technical Working Group. Baltimore, US: NISO, 37 p.
https://www.niso.org/publications/niso-rp-8-2008-jav

Packer A. L., Santos S., Meneghini R. 2017. SciELO Preprints on the way. SciELO in Perspective. https://blog.scielo.org/en/2017/02/22/scielo-preprints-on-the-way/#.W46ImjkyXRY

Tennant J., Bauin S., James S., Kant J. 2018. The evolving preprint landscape: Introductory report for the Knowledge Exchange working group on preprints. BITSS Preprints.
https://doi.org/10.31222/osf.io/796tu

Marie-Claude Deboin
Délégation à l'information scientifique et technique, Cirad
30 novembre 2018, mise à jour du 15 janvier 2019

Comment citer ce document :
Deboin M. C. 2019. Rendre public son projet d'article sur un site de preprints en 7 points. Montpellier (FRA) : CIRAD, 6 p. https://coop-ist.cirad.fr/preprints

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, disponible en ligne : *http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr*
ou par courrier postal à : Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.
Cette licence vous permet de remixer, arranger, et adapter cette œuvre à des fins non commerciales tant que vous créditez l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

Publier dans une revue en libre accès (*Open Access*), en 6 points

1. **Libre accès : demandé aux niveaux national et international**
2. **Les modèles d'accès des revues scientifiques**
3. **Gratuité ou frais à payer pour publier en libre accès**
4. **Trouver une revue en libre accès**
5. **Licences de diffusion des articles en libre accès**
6. **L'accès aux données de recherche associées aux articles**

Liens utiles

1. Libre accès : demandé aux niveaux national et international

Le mouvement mondial du libre accès *(Open Access)* a pour objectif l'accès à la connaissance pour tous, immédiat, libre, gratuit et sans restriction d'usage (fiche CoopIST *Agir pour le libre accès dans une institution de recherche*).

Publier dans une revue en libre accès accroît la visibilité de vos résultats de recherche dans le respect de la propriété intellectuelle, tout en assurant leur conservation. Vous facilitez ainsi le transfert et la réutilisation des connaissances et vous contribuez à construire les savoirs communs.

Participer à la vie d'une revue en libre accès comme membre du comité de rédaction *(Editorial Board)* ou relecteur *(Referee, Reviewer)* contribue à diffuser les connaissances tout en soutenant les éditeurs réalisant le libre accès (institutions, sociétés savantes, éditeurs commerciaux).

Aux niveaux national et international, les gouvernements et les agences de financement tendent à inscrire le libre accès dans leurs stratégie, lois ou réglementations pour la publication d'articles scientifiques et la diffusion de données de recherche :

- en France : Loi pour une République numérique ; Plan national pour la science ouverte ;
- à l'international : Plan S pour le libre accès total et immédiat aux résultats de la recherche initié par la cOAlition S — consortium de bailleurs nationaux, européens et internationaux hébergé par la Fondation européenne de la science (European Science Foundation, ESF) et présidé par l'Association Science Europe.

2. Les modèles de libre accès des revues scientifiques

Revues en libre accès total

Les articles sont en accès libre et gratuit dès leur parution sur le site internet de la revue (libre accès immédiat et permanent, *immediate and permanent free access*). Exemple : revue *Cahiers Agricultures*.

Revues mettant leurs articles en libre accès après embargo

Ces revues sur abonnement rendent leurs articles librement accessibles après un délai suivant la parution, ou « embargo » *(delayed open access, time delay)*. Selon la revue, cet embargo varie de 6 à 24 mois (parfois 36, 48 ou 52 mois) — à noter que dans le cadre du Plan S, ces revues sont appelées à

appliquer des embargos raisonnables par rapport à la prise en charge des frais de publication des articles d'auteurs par les bailleurs qui ont financé leur recherche.

La revue réserve aux abonnés les articles récents et ouvre les articles plus anciens aux non-abonnés.

- Exemple : revue *Fourrages*. Ses articles sont en libre accès (fichier final .pdf) directement sur le site après un embargo de 12 à 24 mois (au 1er janvier de l'an n+2, l'an n étant celui de la parution).

Revues hybrides : revues sur abonnement proposant le libre accès immédiat pour certains articles

Lorsque l'auteur paie l'option libre accès *(Open Choice, Online Open Option, Open Access Solutions, Gold Open Access Choice),* son article est en accès libre, immédiat et gratuit dès parution. Ces articles accessibles à tous côtoient les articles accessibles uniquement aux abonnés ou par achat à l'unité.

- Exemple : la revue *Agriculture, Ecosystems & Environment* signale ses articles en libre accès par la double mention *Under a Creative Commons license* et *open access*.

Pour répondre aux exigences des bailleurs concernés, le Plan S demande que les revues sur abonnement et les revues hybrides s'engageant vers le libre accès soient d'ici à 2024 en libre accès total après une période transitoire via des accords transformants (*transformative agreements*). Ces accords entre établissements et éditeurs peuvent par exemple exonérer de frais de publication en libre accès les auteurs correspondants (*Corresponding Authors*) des établissements abonnés aux revues de l'éditeur (fiche CoopIST *Comprendre les modèles économiques des revues scientifiques*, point 6).

Cas particulier des revues miroirs en libre accès total de l'éditeur commercial Elsevier

En 2018, Elsevier avait lancé 40 revues miroirs en libre accès total avec frais de publication *(Open access mirror journals)* jumelles de revues hybrides devenant sur abonnement strict (l'option payante *Open Choice* renvoie à la revue miroir). La revue miroir a le même nom que sa revue d'origine mais avec *X* à la fin, elle a un autre ISSN et ne bénéficie pas des indicateurs de notoriété de sa revue d'origine. Leurs comités de rédaction *(Editorial Board)* et leurs objectifs *(Aims and Scope)* sont identiques. Mais il ne restait que 26 revues miroirs au 05 janvier 2021.

- Exemple : revue miroir en libre accès *Water Research X* - revue sur abonnement *Water Research*.

3. Gratuité ou frais à payer pour publier en libre accès

Publier en libre accès dans une revue peut être gratuit ou payant pour les auteurs, selon le modèle économique de la revue (fiche CoopIST *Comprendre les modèles économiques des revues scientifiques*).

La présence ou l'absence de frais de publication (APC, *Article Processing Charges, Publication Fees, Publication charges*) ainsi que leur montant dépendent de la discipline, du pays d'origine de la revue, de soutiens institutionnels, etc. Ces frais sont variables, de l'ordre de 150 à plus de 5 000 euros (jusqu'à 9 500 euros pour les revues du groupe *Nature Research* par exemple).

Trois-quarts des revues en libre accès total sont gratuites pour les auteurs. Le DOAJ, répertoire public mondial de revues en libre accès (Directory of Open Access Journals, https://doaj.org/), indexait au 05-01-2021 15 686 revues à comité de lecture en libre accès total, dont 73 % étaient sans frais de publication pour les auteurs.

L'option de libre accès des revues hybrides est par défaut payante pour les auteurs des articles, sauf dans le cas d'accords spécifiques (comme les accords transformants) entre un établissement et l'éditeur de ces revues. Les accords transformants visent à éviter que l'institution paie plusieurs fois pour la même revue : pour publier des articles en libre accès, et pour lire les autres articles qui ne sont pas en libre accès.

cirad

Dans le cas d'une revue sur abonnement qui pratique un embargo, la « libération » des articles (c'est-à-dire le fait de les mettre en libre accès) n'est pas payante pour leurs auteurs.

Les frais de publication ne sont payables qu'une fois l'article accepté (on parle parfois de *post-acceptance fees*) ; aucun frais n'est exigé à la soumission de l'article sauf dans de très rares exceptions (on parle parfois de *pre-acceptance fees*).

Le site internet de la revue doit clairement indiquer le montant, les modalités de paiement sécurisé, la facturation. Si ces coûts ne sont pas visibles ni explicites, ou si le paiement est exigé à la soumission, la revue est probablement douteuse — le libre accès avec frais s'étant accompagné de l'essor d'éditeurs dits prédateurs *(predatory publishers)* (fiche CoopIST *Eviter les éditeurs prédateurs*).

Des revues en libre accès total peuvent moduler ces frais :

- gratuité ou réduction pour les pays à faible revenu — selon la revue, il faut que tous les auteurs soient affiliés à des institutions de ces pays, ou au moins l'auteur correspondant ;
- programmes d'adhésion (*Institutional Membership program)* permettant aux institutions adhérentes de réduire ces frais (par exemple, réduction de 15 % chez SpringerOpen-BMC).

Prévoyez un budget de publication dès la conception de votre projet de recherche pour couvrir ces frais, y compris les frais éventuels de dépôt des données associées (fiche CoopIST *Agir pour le libre accès dans une institution de recherche*).

4. Trouver une revue en libre accès

Des répertoires, portails, bases de données bibliographiques, sites d'éditeurs commerciaux, permettent de trouver des revues en libre accès (rubrique *Trouver l'information* du site CoopIST).

En général, on identifie d'abord un panel de revues dont les objectifs et la thématique *(Aims and Scope)* correspondent à l'article à soumettre. Parallèlement, on s'intéresse au mode d'accès (libre accès total ou optionnel ; embargo ; auto-archivage dans une archive ouverte d'une version de l'article, notamment la version acceptée dite aussi *postprint*), aux frais de publication (revue payante ou gratuite pour l'auteur) et enfin au mode de partage et réutilisation des articles (type de licence).

Certains sites ne répertorient que des revues en libre accès total, d'autres tous types de revues. Ils sont gratuits ou payants, en français, en anglais, dans d'autres langues. Ces sites peuvent se recouper.

Ci-dessous quelques exemples de sites (chiffres et informations vérifiés le 05-01-2021).

Sherpa Romeo, sur les politiques de libre accès et d'auto-archivage des revues et des éditeurs (https://v2.sherpa.ac.uk/romeo/, produit par le JISC, Royaume Uni). Il informe sur les modalités d'accès et d'auto-archivage en libre accès des versions de l'article, de partage et de réutilisation (licences Creative Commons), d'embargos, etc. Recherche par titre de revue, ISSN, éditeur.

Où publier, base publique d'information sur les revues (http://ou-publier.cirad.fr/, produite par le Cirad, France) en sciences du vivant, sciences sociales et sciences de l'ingénieur appliquées à l'agriculture ; 2 296 revues décrites. Nombreux critères de tri, dont les modalités d'accès — libre accès total, optionnel, embargo, pas de libre accès, frais indiqués.

Plateformes internationales de revues en libre accès total

- **Répertoire public DOAJ** (https://doaj.org/, Directory of Open Access Journals, lancé en 2003 par l'Université de Lund, Suède) ; 15 686 revues indexées à comité de lecture et en libre accès total. Recherche par *Subject* (thématique), *Article processing charges* (APC, frais de publication), *Journal*

cirad

License (type de licence de partage et réutilisation), *Publisher* (éditeur), *Country of Publisher* (pays de l'éditeur), *Fulltext Language* (langue des articles), *Peer review* (mode d'évaluation par les pairs), *Date added to DOAJ* (date d'entrée au DOAJ).

- **Portail coopératif SciELO** (https://scielo.org/en/, Scientific Electronic Library Online, lancé en 1998 par la São Paulo Research Foundation, Brésil - FAPESP) ; 1 799 revues à comité de lecture en libre accès total issues d'Amérique latine et Caraïbes, Espagne, Portugal, Afrique du Sud. Recherche par pays de la revue, titre, langue de publication, année, thématique, catégorie matière du Web of Science (Clarivate Analytics), indicateurs de notoriété, type d'article.
- **Plateformes *Journals Online Project*** de l'International Network for Advancing Science and Policy (INAPS), hébergeant des revues d'éditeurs de pays à faible et moyens revenus. Parmi ces plateformes, citons **African Journals Online** (AJOL, https://www.ajol.info/index.php/ajol, lancée en 1998 en Afrique du Sud), donnant accès à 526 revues scientifiques africaines dont 267 en libre accès total. Recherche sur AJOL par thématique, titre de revue, pays et, pour les revues en libre accès, listées aux rubriques *About Open Access* et *Free-to-read titles*.

Deux plateformes francophones de revues en sciences humaines et sociales

- **Érudit** (https://www.erudit.org/fr/, lancée en 1998, Consortium entre les universités de Montréal, de Laval et du Québec, avec d'autres partenaires). Ressources publiées en français en Amérique du Nord : revues en libre accès total ou sur embargo (12 à 36 mois), livres, actes, mémoires, thèses, autres documents de recherche.
- **OpenEdition Journals** (https://journals.openedition.org/, fondée en 1999, portée par l'infrastructure publique française OpenEdition) ; 552 revues en libre accès total ou sur embargo.

Deux bases de données bibliographiques internationales payantes, ayant un filtre libre accès total *(Open Access Journals)* permettant d'identifier ces revues.

- **Scopus** (Elsevier), **accessible gratuitement aux pays à faible revenu** via le programme Research4life. Dans le formulaire de recherche (*Document Search,* https://www.scopus.com/search/form.uri) cliquer en haut sur *Sources* ; puis choisir un *Subject area,* puis dans le menu *Display options* cocher *Display only Open Access journals*.
- **Web of Science** (Clarivate Analytics) - Choisir la ***Master Journal List***, soit via la page de recherche du WoS (cliquer en haut à droite), soit directement à https://mjl.clarivate.com/home : cliquer au centre sur le bouton *Search journals,* puis dans le menu à gauche *Filters* choisir pour le filtre *Open Access* « *Listed in Directory of Open Access Journals* », et ajouter les filtres nécessaires, comme *Web of Science coverage, category, language, country,* etc.

5. Licences de diffusion des articles en libre accès

Les revues proposant le libre accès assortissent les articles d'une licence de diffusion, souvent de type *Creative Commons* (CC, http://creativecommons.org/). Ces licences régissent les conditions de réutilisation, de distribution et de partage (fiche CoopIST *Connaître et utiliser les licences CC*). Ce sont des contrats types qui s'appliquent dans tous les pays et qui sont opposables en justice.

Des revues imposent la licence, d'autres offrent un choix. A partir de 2021, le Plan S de la cOAlition S (consortium de bailleurs) préconise la **licence CC BY**, l'auteur conservant ses droits (*BY,* ou *Attribution* : toute exploitation de l'œuvre est permise pourvu qu'elle et ses auteurs soient correctement cités).

6. L'accès aux données de recherche associées aux articles

Les pratiques de revues sur la question des données de recherche évoluent avec la science ouverte, la

cirad

promotion des principes FAIR pour des données *« faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables »*, l'exigence de qualité et de transparence en recherche (fiche CoopIST *Rendre publics ses jeux de données scientifiques*), et la recommandation des agences de financement de rendre librement accessibles les données selon le principe *« aussi ouvert que possible et aussi fermé que nécessaire »*.

De plus en plus de revues demandent aux auteurs de rendre accessibles leurs données de recherche liées aux articles qu'ils publient (fiches CoopIST *Déposer des données de recherche dans un entrepôt* et *Rédiger et publier un data paper*).

La revue peut afficher ou non une politique sur les données. Si elle en a une (voir ses instructions aux auteurs), elle peut imposer une liste d'entrepôts, ou en suggérer certains, ou laisser l'auteur libre de son choix. Exemples :

- *Cahiers Agricultures* n'affiche pas de politique par rapport aux données sous-jacentes aux articles ;
- *PLOS Neglected Tropical Diseases* demande aux auteurs de rendre leurs données accessibles en les déposant dans un entrepôt public approprié ; elle en fournit une longue liste classée par thèmes (https://journals.plos.org/plosntds/s/data-availability) ;
- *Agriculture, Ecosystems & Environment* encourage les auteurs à indiquer où et comment peuvent être consultées les données de leur article (voir *Research Data* dans *Guide for Authors*).

Liens utiles

cOAlition S, 2019. Principes et recommandations pour la mise en œuvre du Plan S (traduction française Inist-CNRS), 5 p. https://www.ouvrirlascience.fr/principes-et-recommandations-pour-la-mise-en-oeuvre-du-plan-s/

cOAlition S. List of all Plan S compliant transformative journals. https://www.coalition-s.org/plan-s-compliant-transformative-journals/

Couperin. Plan S. https://scienceouverte.couperin.org/plan-s/?hilite=%27coalition%27

Ministère français de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri), 2020. Passeport pour la science ouverte, un guide pratique à l'usage des doctorants, 40 p. https://www.ouvrirlascience.fr/passeport-pour-la-science-ouverte-guide-pratique-a-lusage-des-doctorants/

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri), 2020. Je publie, quels sont mes droits ? 2e édition (octobre 2020), 28 p. https://www.ouvrirlascience.fr/je-publie-quels-sont-mes-droits/

Paltani-Sargologos I., 2020. État des lieux sur les accords transformants. https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02538844

Cécile Fovet-Rabot

Délégation à l'information scientifique et technique, Cirad

05 janvier 2021, mise à jour 23 juillet 2021 (version d'origine : Deboin, M.C., Dedieu, L., Fovet-Rabot, C., Boussou, C. 2012. Publier dans une revue en libre accès (ou open access), en 9 points - 18/09/2012)

https://doi.org/10.18167/coopist/0033

Comment citer ce document :

Fovet-Rabot, C., 2021. Publier dans une revue en libre accès (Open Access), en 6 points. Montpellier (FRA) : CIRAD, 5 p. https://doi.org/10.18167/coopist/0033

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, disponible en ligne : *http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr* ou par courrier postal à : Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA. Cette licence vous permet de remixer, arranger, et adapter cette œuvre à des fins non commerciales tant que vous créditez l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

Connaître les conditions d'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser ses publications en 8 points

1. Découvrez ce qu'est un réseau social scientifique (*scientific social network*)

2. Identifiez qui dirige le réseau social et qui héberge son site

3. Votre responsabilité est engagée quand vous utilisez un réseau qui n'est pas régi par votre employeur

4. Prenez connaissance des conditions d'utilisation du réseau avant de vous inscrire

5. Assurez-vous que vos données à caractère personnel sont protégées

6. Privilégiez le signalement de votre publication au dépôt sur le réseau et déposez-la dans une archive ouverte

7. Assurez-vous de vos droits pour diffuser un document sur le réseau

8. Respectez les règles de bonne conduite (*netiquette*) et pensez à votre notoriété en ligne (*e-reputation*)

Sites web cités dans la fiche

Autres références et sites web

1. Découvrez ce qu'est un réseau social scientifique (*scientific social network*)

Les **réseaux sociaux scientifiques numériques** (réseau social académique numérique, *scientific social network, social network for scientists, academic social network*) sont des sites internet destinés à faciliter et à favoriser la communication entre chercheurs. Ces réseaux sociaux sont généralement gérés par des sociétés privées même si certains sont nés d'une initiative de chercheurs. Leur modèle économique est la recherche de financements privés et de fonds issus de fondations.

En 2015, **les trois réseaux sociaux scientifiques les plus présents sur le web** sont **Academia** (Etats-Unis d'Amérique) avec plus de 23 millions de membres en juillet 2015, **ResearchGate** (Allemagne) avec 7 millions de membres en juin 2015, et **MyScienceWork** (Luxembourg) avec 500 000 membres. Ces trois réseaux appartiennent à des sociétés privées.

L'inscription en ligne (*Sign up, Register,* Inscription), généralement gratuite, est obligatoire pour accéder au réseau. Une fois inscrit, l'utilisateur devient **membre du réseau** : il peut se connecter (*Log in, Connexion,* Se connecter), établir son profil (*User Profile*) ou son CV à partir d'informations saisies via un formulaire en ligne, et accéder aux contenus et services, en majorité gratuits.

Les réseaux sociaux scientifiques offrent à leurs membres des **services en ligne** variés :

- entrer en contact avec un ou plusieurs membres du réseau
- poser des questions à la communauté des membres du réseau
- répondre à des questions posées par l'un d'eux
- rechercher des experts d'un domaine parmi les membres
- échanger sur un sujet
- signaler ou déposer une publication
- consulter les signalements ou les dépôts de publications sur le réseau par d'autres membres

cirad
CC BY NC SA

- demander à un auteur du réseau d'envoyer à titre privé sa publication
- mesurer son activité ou son **impact** en tant que membre au sein du réseau, par exemple via les rubriques *Insight* de MyScienceWork (nombre de visiteurs), *Analytics* d'Academia (*Visitors*, *Profile Views*, *Document Views*…), ou *STATS* et *RG Score* de ResearchGate (nombre de contacts pris, de questions posées, de réponses apportées en ligne, de publications signalées ou déposées sur le site du réseau ou téléchargées à partir du site…).

Certains réseaux proposent des services améliorés comme la publication d'offres d'emploi ou la mise en relation avec des entreprises professionnelles. Ces services sont accessibles aux membres du réseau via un abonnement payant appelé *Freemium* (contraction de *Free* pour gratuit et de *Premium* pour offre payante de qualité).

2. Identifiez qui dirige le réseau social et qui héberge son site

Le **droit applicable aux activités sur internet est complexe,** faisant appel à différentes sources : les lois et les contrats qui régissent ces activités, ou encore la jurisprudence. Dans le cas de l'activité d'un réseau social numérique, plusieurs types de lois et réglementations sont concernés :

- les lois et règlements locaux ou territoriaux du pays de la **personne physique ou du siège social de la personne morale (société privée par exemple) dirigeant le réseau**, et aussi, le cas échéant, du pays de l'**hébergeur du site internet** du réseau
- les lois et règlements locaux ou territoriaux du pays de l'**utilisateur** ou **public cible**, qui le protègent
- le contrat défini par les **conditions générales d'utilisation** (CGU) du réseau (voir aussi le point 4. *Prenez connaissance des conditions d'utilisation du réseau avant de vous inscrire*). Consultez les rubriques *Terms and Conditions*, ou *About us*, ou *Privacy*, ou *Terms of Use*, ou *Mentions légales*, ou *Conditions générales d'utilisation*, souvent accessibles par un lien en bas de page du site.

Academia est développé par la société *Academia, Inc.* (rubrique *Privacy*) domiciliée aux Etats-Unis. Sa plateforme web est *Academia.edu* (rubrique *About*). La rubrique *Copyright* fournit l'adresse aux Etats-Unis de l'agent chargé des questions de Copyright *: Copyright Agent, c/o Academia.edu, 251 Kearny Street, #520, San Francisco, CA 94108.* Les lois territoriales applicables sont celles des Etats-Unis.

ResearchGate est développé par la société allemande *ResearchGate GmbH.* Les administrateurs sont *Dr. Ijad Madisch* et *Dr. Sören Hofmayer* (juillet 2015). Cette société est enregistrée auprès de *HR Hannover B 202837, VAT-ID: DE258434568, Tel: +49 (0) 30 2000-51001* (rubrique *About us*). Les lois territoriales applicables sont celles d'Allemagne et de l'Union européenne.

MyScienceWork est développé par la société luxembourgeoise *MyScienceWork SA, Société anonyme au capital de 31 000,00 € Immatriculée sous le numéro B168488 Siège social : 35a, avenue John F. Kennedy L - 1855 Luxembourg*. Le site de MyScienceWork est hébergé en France par *OVH SAS Société, siège social : 2 rue Kellermann - 59100 Roubaix – France* (rubrique *Mentions légales*). Les lois territoriales applicables sont celles du Luxembourg, de la France et de l'Union européenne.

3. Votre responsabilité est engagée quand vous utilisez un réseau qui n'est pas régi par votre employeur

Lorsque vous agissez publiquement sur un réseau ou au sein d'une communauté ouverte à plusieurs membres, veillez à avoir des pratiques qui n'enfreignent pas les lois qui s'appliquent au réseau.

Lorsque votre employeur ne dirige pas le réseau social auquel vous participez, il n'a aucune responsabilité sur les données gérées par ce réseau. C'est **votre responsabilité individuelle** qui est engagée, même si vous vous inscrivez dans le cadre de votre activité professionnelle et que vous utilisez une adresse professionnelle où le nom de votre employeur peut y apparaître en clair.

4. Prenez connaissance des conditions d'utilisation du réseau avant de vous inscrire

Avant de vous inscrire à un réseau social scientifique, prenez connaissance des **conditions générales d'utilisation** accessibles sur le site aux rubriques *Terms*, ou *Terms and Conditions*, ou *Terms of Use*, ou *Mentions légales* (lien internet généralement en bas de page).

Elles précisent **les droits du propriétaire et des utilisateurs du réseau**. Vous y trouverez les informations sur la **propriété intellectuelle** du site et de ses contenus, incluant la propriété des informations que vous y saisissez et des fichiers que vous y déposez.

- **Academia** (Etats-Unis) (rubrique *Terms of use*, chapitre *Ownership*) : le site, ses services et ses contenus (textes, graphes, images, musique, logiciels, audios, vidéos et autres travaux d'auteurs) sont protégés par *Copyright*, ensemble de lois protégeant les œuvres d'esprit originales notamment aux États-Unis, et sont la **propriété exclusive d'Academia.edu** (cela signifie que vous devez demander à Academia.edu l'autorisation d'utiliser hors du réseau les contenus déposés sur le réseau, qu'il s'agisse des vôtres ou de ceux d'autres membres). Cette propriété exclusive ne remet toutefois pas en cause les droits d'auteur attachés à un document (*work*) : dans la rubrique *Copyright Policy*, le site précise ainsi qu'Academia.edu respecte les droits de propriété intellectuelle en accord avec le Digital Millennium Copyright Act (DMCA, 1998), loi américaine adoptée pour lutter contre les violations du droit d'auteur. Academia demande aux détenteurs de droits d'auteur de rapporter toute violation à l'agent chargé du *Copyright* pour le site. Il les informe qu'il prendra les dispositions nécessaires incluant le retrait du matériel concerné.
- **ResearchGate** (Allemagne) (rubrique *Terms and Conditions*, article 7 *Copyright and other Intellectual Property Rights*) : les articles et autres textes, ainsi que la base de données du site, sont protégés par *Copyright* et sont la **propriété de ResearchGate** (l'exclusivité n'est pas mentionnée). Cela signifie que si vous déposez des documents dont vous détenez les droits, vous cédez de façon non exclusive vos **droits d'utilisation** de ces documents au réseau social qui peut alors les exploiter tout comme vous-même pouvez continuer à les exploiter. ResearchGate informe que ses utilisateurs doivent stocker sur le réseau uniquement les publications dont ils détiennent les droits. Si l'utilisateur dépose pour diffusion une publication dont il ne détient pas les droits, en cas de réclamation de la part du propriétaire des droits, le réseau demandera à être indemnisé par l'utilisateur qui a enfreint la loi (article 3 *Storage of information*).
- **MyScienceWork** (Luxembourg) (rubrique *Terms and Conditions*, article 7 *Intellectual Property Rights*) informe que **MyScienceWork détient des droits de propriété intellectuelle** (l'exclusivité n'est pas mentionnée) sur la structure et le contenu du site (textes, images, bases de données…) et qu'il donne une autorisation d'exploitation pour un usage privé et non lucratif à l'utilisateur du réseau, entendu le membre inscrit au réseau. Le contenu des contributions publiques des utilisateurs (commentaires, annotations…) est soumise aux termes CC-BY de la licence Creative Commons (tout usage, à condition de citer l'auteur ; https://creativecommons.org/).

5. Assurez-vous que vos données à caractère personnel sont protégées

Pour **connaître la protection dont bénéficient vos données personnelles** en tant que membre du réseau, lisez les rubriques *Privacy*, ou *Statement on Privacy and Data Protection*, ou *Confidentialité*, qui précisent les dispositions de protection de données personnelles s'appliquant au réseau.

« *Les **données personnelles correspondent à toute information relative à une personne physique** identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Elles sont protégées par divers instruments juridiques concernant le droit à la vie privée, dont notamment la loi Informatique, fichiers et libertés de 1978, la directive 95/46/CE au niveau communautaire ainsi que la Convention n°108 pour la protection des données personnelles du Conseil de l'Europe. À l'instar de la CNIL française, beaucoup de pays disposent aujourd'hui d'autorités chargées de la protection des données personnelles, qui sont souvent des autorités administratives indépendantes (ou des équivalents de celles-ci)* » (Wikipedia).

- **Academia** (Etats-Unis) collecte les informations issues des profils des membres du réseau. Il indique que cette collecte a pour objectif d'améliorer le site, les services et les contenus, et la gestion des membres du réseau (rubrique *Privacy*).
- **ResearchGate** (Allemagne) indique que ses services sont en conformité avec la directive européenne 95/46/CE sur la protection des données à caractère personnel et en conformité avec le droit allemand qui transpose cette directive européenne (équivalent à la loi française Informatique et liberté) (rubrique *Privacy*, *Section I: General*).
- **MyScienceWork** (Luxembourg) indique : *Conformément à la Loi [française] n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, son site a été déclaré auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) sous le n° 1459822* (rubrique *Confidentialité*). Il indique sans autre précision : *MyScienceWork a mis en place des mesures spécifiques pour superviser les questions de protection des données* (rubrique *Confidentialité,* chapitre *Confidentialité et protection des données*).

Il est toutefois possible d'envoyer une demande sur la confidentialité ou la protection des données :

- **Academia** (Etats-Unis) a une adresse générique, privacy@academia.edu ; Academia indique qu'il fera son possible pour honorer une demande de suppression du profil d'un membre, tout en précisant qu'il pourra conserver une copie de l'enregistrement
- **ResearchGate** (Allemagne) a un chargé de protection des données (en juillet 2015, M. Dennis Jlussi) dont le profil est accessible sur le réseau ; ResearchGate déclare ne conserver aucune donnée personnelle d'un membre qui a demandé son désabonnement
- **MyScienceWork** (Luxembourg) a une adresse générique contact@mysciencework.com ; MyScienceWork déclare ne conserver aucune donnée personnelle d'un membre qui a demandé son désabonnement.

6. Privilégiez le signalement de votre publication au dépôt sur le réseau et déposez-la dans une archive ouverte

Pour favoriser la **diffusion des publications de la recherche**, les producteurs des sites internet des réseaux sociaux scientifiques ont développé un service intégrant le **signalement des publications** des membres du réseau (références bibliographiques) et le **dépôt de la publication**, c'est-à-dire le téléchargement par l'auteur du fichier en texte intégral sur le site internet du réseau.

Attention ! Le dépôt d'une publication en texte intégral sur un réseau n'a rien à voir avec l'auto-archivage de cette publication dans une archive ouverte :

- **cas d'une archive ouverte** de mandat public, institutionnelle, nationale, internationale, ou thématique : la publication déposée par l'auteur reste dans le **domaine public** et ne devient pas la propriété d'une société privée. De plus, les archives ouvertes ont un **mandat de conservation et de diffusion pérennes des documents déposés**
- **cas d'un réseau appartenant à une société privée,** comme Academia, ResearchGate, MyScienceWork : la publication déposée par l'auteur et dont celui-ci détient les droits devient la **propriété du réseau** qui peut l'exploiter librement, notamment à des fins commerciales. De plus, ces réseaux n'ont pas pour mission d'assurer la sécurité et l'accès pérennes des documents déposés.

Si vous êtes chercheur d'un établissement public qui a une politique institutionnelle de dépôt et de diffusion en ligne de ses documents scientifiques, respectez l'obligation ou le principe du dépôt de votre institution :

- déposez un exemplaire des publications ou des documents scientifiques dont vous êtes auteur auprès du service de votre institution chargé du signalement, de la conservation et de la diffusion (souvent le service de l'information scientifique et technique)
- utilisez les outils de référencement (catalogue de bibliothèque, liste de publications) et d'accès (archive ouverte) créés par votre institution pour diffuser vos publications en ligne. Si votre institution dispose d'un outil d'attribution d'identifiants numériques pérennes (*DOI, Digital Object Identifier*), utilisez-le pour attribuer un DOI à vos documents publiés par votre institution. Vous n'aurez ainsi pas à utiliser un système externe d'attribution de DOI comme celui que propose ResearchGate à ses membres qui déposent leurs publications sur son site, l'identifiant attribué par ResearchGate appartenant alors au domaine privé du réseau.

Si votre établissement n'est pas doté d'outils spécifiques de dépôt ou de diffusion, déposez les publications ou les documents scientifiques dont vous détenez les droits en tant qu'auteur dans des archives ouvertes nationales, internationales ou thématiques ayant un mandat public de conservation et de diffusion pérennes (voir fiche CoopIST Déposer ses publications dans une archive ouverte).

Si vous souhaitez promouvoir vos publications sur le web :

- privilégiez leur signalement sous forme de **référence bibliographique** sur le site du réseau social via votre profil personnel en mentionnant le lien internet, c'est-à-dire l'adresse internet de types DOI ou URL (*Uniform Resource Locator*), vers le texte intégral de la publication dans l'archive ouverte ou sur le site de l'éditeur commercial. **Attention !** Sur certains réseaux comme ResearchGate, la saisie du lien n'est proposée qu'après avoir téléchargé votre document sur le site du réseau : contournez cette incitation au dépôt en saisissant l'adresse du lien du document dans un des champs proposés en première saisie (champ titre par exemple de la référence).
- si vous choisissez de déposer votre publication sur le site du réseau pour qu'elle soit téléchargeable directement, assurez-vous d'en détenir les droits en tant qu'auteur et, si c'est le cas, assurez-vous de ne pas céder vos droits de façon exclusive au réseau (voir point 4. *Prenez connaissance des conditions d'utilisation du réseau avant de vous inscrire*). Par exemple, Academia précise que le site, les services et les contenus de son réseau sont la propriété exclusive d'Academia.edu : vous n'avez donc aucun intérêt à y déposer vos contenus car vous serez obligé de demander à Academia l'autorisation pour les utiliser hors du réseau

- utilisez plusieurs médias et supports pour faire connaître vos publications : voir fiche CoopIST Communiquer sur sa publication.

7. Assurez-vous de vos droits pour diffuser un document sur le réseau

Pour déposer et diffuser une publication ou tout autre document scientifique sur le site internet du réseau social auquel vous participez, respectez le **droit d'auteur** associé à cette publication (voir fiche CoopIST Protéger ses droits d'auteur) :

- publication signée par plusieurs auteurs (copublication) : assurez-vous d'avoir l'autorisation des autres auteurs
- article, ouvrage, chapitre d'ouvrage : conformez-vous à l'autorisation de diffusion donnée par l'éditeur de l'ouvrage ou de la revue. Chaque éditeur de revue ou d'ouvrage affiche sur son site web sa politique de reproduction, de représentation et de réutilisation. La base de données Sherpa/Romeo décrit les politiques de nombreux éditeurs et revues (http://www.sherpa.ac.uk/romeo/)
- conditions de diffusion de votre publication définies en amont avec l'éditeur, par exemple par une licence de type Creative Commons (CC) : appliquez-les simplement (voir fiche CoopIST Publier dans une revue en libre accès)
- en cas de doute sur ce que vous pouvez faire ou non sur un réseau social, contactez l'éditeur ou la revue qui a publié votre ouvrage ou votre article.

8. Respectez les règles de bonne conduite (*netiquette*) et pensez à votre notoriété en ligne (*e-reputation*)

Les **règles de bonne conduite** des acteurs de l'internet ont été formalisées en 1995 sous la forme d'un ensemble de règles appelé **nétiquette** (*Netiquette Guidelines*).

- Respectez ces règles d'éthique et de politesse quand vous contribuez à un réseau sous quelque forme que ce soit : saisie d'informations dans votre profil, questions posées à la communauté des membres du réseau, commentaires postés, réponses données à des questions posées sur le réseau…

La **notoriété en ligne** ou **e-réputation** (*e-reputation)* est la notoriété d'une personne ou d'une organisation acquise sur internet à partir des informations publiées ou partagées par cette personne ou cette organisation.

- L'e-réputation se construit à partir de votre **identité numérique**, c'est-à-dire des **traces laissées sur internet par vos contributions**. Ces traces sont des écrits, des contenus audio ou vidéo, des messages sur des forums, des identifiants de connexion, des photos… Elles sont collectées, indexées et restituées par le site du réseau et par les moteurs de recherche qui indexent ses contenus.
- Préservez votre notoriété numérique et, de ce fait, celle de votre employeur, via les informations données dans votre profil personnel et via vos contributions sur le réseau.

Sites web cités dans la fiche

Academia. https://www.academia.edu/
MyScienceWork. https://www.mysciencework.com/
ResearchGate. https://www.researchgate.net/

cirad
CC BY NC SA

Creative Commons. https://creativecommons.org/
Sherpa/Romeo, Publisher copyright policies & self-archiving. http://www.sherpa.ac.uk/romeo/
Wikipedia, 2015. Données personnelles. https://fr.wikipedia.org/wiki/Donn%C3%A9es_personnelles
Wikipedia, 2015. Netiquette. https://fr.wikipedia.org/wiki/N%C3%A9tiquette

Autres références et sites web

Bester A, 2014. L'offre des réseaux socio-numériques pour les scientifiques : services et stratégies d'acteurs. http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2014/02-Bester/index.html

Bouchard A., 2015. Où en est-on des réseaux sociaux académiques ? UrfistInfo, 15 mai 2015.
http://urfistinfo.hypotheses.org/2896

Benech C, 2014. Protection et propriété des données sur Academia.edu et ResearchGate.
http://archeorient.hypotheses.org/2554

Contat O., 2013. Réseaux sociaux pour les chercheurs - A lire ou à relire.
http://corist-shs.cnrs.fr/reseaux_sociaux_chercheurs

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France). Droit international et Internet.
http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/droit-international-et-internet.html

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France). Responsabilité sur le web.
http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/responsabilite-sur-le-web.html

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (France). Réseaux et médias sociaux.
http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/reseaux-et-medias-sociaux.html

Saint-Aubin T., 2011. Est-il obligatoire de publier sur mon blog ou mon site internet des conditions générales d'utilisation ?
http://www.droitissimo.com/internet/communiquer-sur-internet/obligatoire-publier-sur-blog-site-internet-conditions-generales-dutilisation

Saint-Aubin T., 2011. Quelles sont les mentions légales qu'un éditeur de site internet doit obligatoirement publier sur son site ?
http://www.droitissimo.com/internet/surfer-sur-internet/mentions-legales-editeur-site-internet-obligatoirement-publier-sur-site

Marie-Claude Deboin
Délégation à l'information scientifique et technique, Cirad
24 août 2015

Informations

Comment citer ce document :

Deboin, M.C.. 2015. Connaître les conditions d'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser ses publications. Montpellier (FRA) : CIRAD, 8 p. http://url.cirad.fr/ist/resaux-sociaux-scientifiques

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, disponible en ligne : http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr

ou par courrier postal à : Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Cette licence vous permet de remixer, arranger, et adapter cette œuvre à des fins non commerciales tant que vous créditez l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

Eviter les revues et éditeurs prédateurs : définition et indices en 4 points

1. **Qu'est-ce qu'une revue prédatrice ou un éditeur prédateur ?**
2. **En quoi est-ce dommageable d'y publier ?**
3. **Autres éditeurs douteux : livres, thèses, articles d'autopromotion**
4. **Indices d'alerte sur un fonctionnement douteux**

Liens utiles

1. Qu'est-ce qu'une revue prédatrice ou un éditeur prédateur ?

Les revues *(journals)* scientifiques et les éditeurs *(publishers)* dits « prédateurs » (*predatory)* publient rapidement, se soucient peu de qualité et d'intégrité scientifiques et ont avant tout un but mercantile.

La difficulté à les cerner se traduit par un vocabulaire varié : douteux, de faible qualité, peu scrupuleux, frauduleux, non dignes de confiance, de la zone grise, illégitimes, trompeurs, imposteurs, questionnables, etc. (*pseudo, low quality, fraudulent, gray, illegitimate, deceptive, dark, questionable journals,* etc.).

Grudniewicz A *et al.* (2019) ont publié une définition consensuelle : *« Les revues et les éditeurs prédateurs sont des entités qui privilégient l'intérêt personnel au détriment de l'érudition et se caractérisent par des informations fausses ou trompeuses, un écart par rapport aux bonnes pratiques rédactionnelles et de publication, un manque de transparence et/ou le recours à des pratiques de sollicitation agressives et sans discernement »* (traduction H. Maisonneuve, blog Revues & intégrité, 16/12/2019).

En 2021, plus de 15 000 revues potentiellement prédatrices étaient recensées par la société américaine Cabells International (blog Cabells, 01/09/2021).

Leur fonctionnement éditorial, ou financier, ou scientifique, peut être opaque. Le contrôle du contenu scientifique ou des pratiques d'auteurs est superficiel. Les revues et éditeurs dit prédateurs ne répondent pas, ou qu'en partie, aux recommandations éthiques et professionnelles de la publication scientifique — notamment International Committee of Medical Journal Editors (ICMJE), Committee on Publication Ethics (COPE).

Ils utilisent le plus souvent la publication en libre accès avec frais pour les auteurs (APC, *Article Processing Charges* - voir les fiches CoopIST *Comprendre les modèles économiques des revues scientifiques* et *Publier dans une revue en libre accès*).

Ainsi que l'analyse l'InterAcademy Partnership (IAP, rapport 2022), la monétisation croissante du monde académique avec les frais de publication en libre accès (APC), l'évaluation de la recherche accréditant la règle *publier ou périr (publish or perish)* et les lacunes du système d'évaluation par les pairs *(peer review)* favorisent leur expansion.

2. En quoi est-ce dommageable d'y publier ?

Contribuer à une revue prédatrice (en tant qu'auteur, relecteur/*Reviewer*, rédacteur/*Editor*) est une pratique qualifiée d'inacceptable dans le Code européen pour l'intégrité de la recherche.

cirad
CC BY NC SA

Publier dans une revue douteuse nuit à votre réputation, à celle de la communauté scientifique, à votre institution, votre équipe et vos partenaires cosignataires :

- en étant associé, au travers de la revue, à des mauvaises conduites ;
- en publiant un article de mauvaise qualité ou mal vérifié par les pairs ;
- en cherchant à publier le plus possible d'articles pour étoffer un CV, obtenir un financement de projet, etc. ;
- pouvant laisser supposer une mauvaise conduite en recherche de votre part ou de vos co-auteurs.

Publier dans des revues douteuses coûte du temps, des infrastructures et de l'argent aux institutions publiques : rédaction, révision, frais de publication, consultation bibliographique, archivage documentaire, etc. L'argent public ne doit pas servir à promouvoir ces revues.

Les évaluations éthiques deviennent une règle pour les institutions, les agences de financement et certaines revues scientifiques. Publier dans ces revues sera à terme négativement pris en compte.

Des sites spécialisés (Revues & intégrité, For Better Science, Retraction Watch, PubPeer, etc.) en débattent et rendent visibles les comportements individuels, y compris longtemps après la publication.

3. Autres éditeurs douteux : livres, thèses, articles d'autopromotion

Livres, thèses, e-books - Des éditeurs *(Print-on-demand publishers, Self-publishing* ou *Vanity presses, Subsidy publishers)* contactent scientifiques et doctorants pour éditer leurs travaux sous forme de livres (papier, e-book, vendu à l'unité). Les contrats d'édition peuvent être imprécis ou confisquer certains droits aux auteurs.

Articles d'autopromotion - De pseudo-journaux de prestige, de vulgarisation ou de communication scientifique contactent les scientifiques pour un article court très illustré, leur promettant une visibilité internationale pour eux-mêmes, leurs recherches déjà publiées et leurs projets. Il y a toujours des frais de publication, souvent élevés, même s'ils ne sont pas indiqués. Ces sites sont peu fonctionnels, difficiles à trouver, les articles ne sont pas forcément en libre accès : aucune visibilité n'est gagnée.

4. Indices d'alerte sur un fonctionnement douteux

Pour vérifier le fonctionnement d'une revue, différents indices issus d'un ensemble d'observations peuvent alerter. Attention : certains indices peuvent être aussi le fait de revues scientifiques jeunes, ou ayant peu de moyens ou manquant d'expérience.

Pour vous aider dans cette vérification, reportez-vous aussi à la fiche CoopIST *Outils d'aide à la détection de revues et éditeurs prédateurs*.

Vous pouvez également contacter le comité éditorial de la revue avec des questions précises sur le fonctionnement, le processus de révision, les droits d'auteur.

Enfin, vous pouvez vous adresser aux documentalistes de votre institution, qui étudieront la revue.

Ces indices et outils s'appliquent aussi aux conférences douteuses (voir la fiche CoopIST *Eviter les conférences prédatrices*).

Discours tourné vers les auteurs (emails, site internet de la revue)

Le discours de ces éditeurs est destiné aux auteurs et non pas aux lecteurs. Il fait valoir un service rapide. Il peut souligner un coût (APC) faible à acceptable, d'autant plus s'il promet des réductions et l'acceptation de l'article. Il fait miroiter les meilleurs canaux de diffusion et indicateurs de notoriété.

cirad

Mode de communication majoritaire : emails

- vantant la réputation et la diffusion internationales de la revue
- vantant le haut niveau de vos publications, avec une qui sert d'accroche, même si la revue n'est pas de votre domaine
- vous incitant à être auteur, relecteur *(Referee, Reviewer),* membre du comité éditorial *(Editorial Board Member),* rédacteur *(Guest Editor, Topic Editor)* d'un numéro spécial *(Special Issue, Research Topic, Collection)*
- vous demandant de recommander des pairs, de proposer à des collègues de rejoindre la revue
- comportant des imprécisions (objectifs, noms des personnes, libellé de la revue, site internet, frais, etc.), ou comportant des url ou des adresses emails avec des noms de domaine (nom de domaine : nom univoque du site internet) différents, etc.

Site internet

- navigation non fonctionnelle, pages inaccessibles, ou navigation complexe et sophistiquée, mode de recherche peu efficace, etc.
- textes avec des erreurs, ou peu soignés, ou copiés d'autres revues
- textes vantards, déclarant le haut niveau de la revue, l'application de normes, se disant adhérente au DOAJ, COPE, ICMJE, à l'Open Access Scholarly Publishers Association (OASPA), etc.
- sites proposant des conférences, souvent douteuses, qui aboutiraient à des numéros spéciaux ou des livres (voir fiche CoopIST *Eviter les conférences prédatrices*)
- liens vers des sites internet n'existant plus, ou questionnables ou sans rapport avec la revue
- enregistrement du nom de domaine (nom univoque du site internet) apportant des indices de doute (déclarant, email, adresse postale, IP, dates, serveurs… : informations disponibles sur tout site d'enregistrement de noms de domaine (registraire) proposant un service de recherche de type Whois).

Contacts, domiciliation, nom de la maison d'édition (éditeur, *Publisher*)

- nom trompeur *(Center, Institute, Association, Network),* faisant croire à des missions institutionnelles alors qu'aucune activité n'est visible
- information d'adresse de siège ou de contact inexistante, insuffisante ou invérifiable
- fausse domiciliation (boîte postale, adresse de société de location de bureaux, lieu d'une autre société, etc.) par exemple aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, alors que l'éditeur est basé en Inde ou en Chine par exemple
- domiciliation non adaptée (maison ou appartement privé, petit magasin, etc.) repérable en vérifiant sur un site de localisation géographique avec visualisation des lieux
- téléphone invérifiable, ou changeant dans le temps, ou en inadéquation avec la domiciliation, etc.
- adresse email invalide, ou portant un nom de domaine différent de celui de la revue ou de l'éditeur, etc.

Titres et panel de revues

- éditeur ayant un large panel de revues, dont certaines avec peu ou pas d'articles
- titre de revue ronflant, ou imprécis, ou identique ou proche de revues sérieuses, ou mentionnant un lieu trompeur (*American, Canadian, European, British, Australian*)
- *Aims and Scope* (objectifs, thèmes, portée) de la revue très larges, ou très vagues
- éditeur ayant plusieurs revues sur le même thème avec des titres proches
- revue éditant de nombreux numéros spéciaux

cirad

CC BY NC SA

- revues très récentes, ou créées dans les années 2010

Notoriété et indexation de la revue (*Abstracting, Indexing*)

- fausse déclaration d'indexation dans des bases de données connues ou via des outils inappropriés ou factices ; ISSN faux ou usurpé ou absent
- facteurs de notoriété trompeurs (*Misleading Metrics*) créés par des sociétés douteuses
- note : des revues douteuses ont un vrai facteur d'impact (*Journal Impact Factor,* société Clarivate) ; de même, certaines sont dans le DOAJ.

Comité éditorial (*Editorial Office, Editorial Board, Advisors - Associated, Academic, Review Editors…*)

- inexistant, ou très petit (une à quelques personnes), ou au contraire pléthorique
- taille du comité inadaptée au nombre d'articles publiés
- membres non experts du thème, ou non publiants, ou publiant énormément d'articles, ou non actifs ou introuvables, ou membres d'autres revues douteuses, ou en relation (co-auteurs par exemple) avec des scientifiques présents dans des revues et conférences douteuses ou repérés en tant qu'auteurs d'articles douteux (par exemple sur les sites PubPeer, Retraction Watch, base de données Problematic Paper Screener), etc.
- affiliations institutionnelles non indiquées, ou imprécises, ou non à jour ; pas d'adresse email ; emails en *gmail, yahoo*
- comité non contactable par email, pas même le rédacteur en chef *(Editor-in-Chief)* ; contact générique propre à la revue ou à l'ensemble des revues de l'éditeur
- membres provenant d'un seul pays alors que la revue se dit internationale
- pas de rédacteur en chef
- même comité (tout ou partie) ou même rédacteur en chef pour plusieurs revues de l'éditeur
- photos déformées des membres du comité
- cooptation entre membres, relecteurs, auteurs
- incluant des personnes sans qu'elles soient au courant.

Articles et contenu scientifique

- délais soumis-accepté ou soumis-publié très courts, exemple : quelques jours à 2-3 mois
- page internet minimaliste de l'article, problème d'accès au contenu (pdf), fichier de l'auteur, DOI faux ou non actif ou tombant sur le fichier pdf. Dans les fichiers pdf, informations partielles (ou ne correspondant pas au site de la revue) sur le n°, la revue, le copyright
- nombreux articles hors sujet ou absurdes ou de faible qualité (question de recherche, protocole, etc.), ou à résultats douteux, ou à bibliographie trop succincte ou pléthorique ou non appropriée, ou repérés (par exemple sur les sites PubPeer, Retraction Watch, base de données Problematic Paper Screener) pour diverses manipulations (issus de *paper mills,* faux *peer review,* plagiat, manipulations de DOI…), etc.
- édition faible (langage, orthographe, grammaire)
- langage trompeur issu de plagiat paraphrasé ou de l'usage d'intelligence artificielle (voir la base de données Problematic Paper Screener)
- auteurs et co-auteurs aux travaux et aux pratiques d'autorat *(Authorship)* questionnables (affiliations, noms, emails, associations de co-auteurs).

Frais de publication *(Fees, Article Publication/Processing Charges, APC)*

- peu ou pas d'information

cirad

- très bas, ou parfois élevés, pouvant dépendre du thème
- paiement en ligne opaque, ou au contraire modes de paiement en apparence très détaillés
- fidélisation par rabais, bons d'achat et prix divers *(Discount, Voucher, Award)* pour les auteurs, relecteurs, membres des comités éditoriaux.

Fonctionnement éditorial de la revue

- relecture par les pairs (*peer review*) inexistante ou superficielle - exemple de délai donné aux relecteurs : 2 jours à 2 semaines
- acceptation de la majorité des articles soumis
- information absente, ou peu développée, ou non explicite, ou contradictoire, ou en inadéquation avec la pratique réelle de l'éditeur sur : processus éditorial, relecture, conseils aux auteurs, rétractation et correction d'articles, mauvaise conduite d'auteurs, droits d'auteurs, partage et réutilisation des contenus, archivage (ces sites peuvent disparaître avec leurs articles), etc.
- fausse déclaration d'usage d'outils connus de détection de similarités (plagiat).

Liens utiles

Boukacem-Zeghmouri C., RakotoaryS., Bador P., 2021. La prédation dans le champ de la publication scientifique : un objet de recherche révélateur des mutations de la communication scientifique ouverte. *Natures Sciences Sociétés* 29 (4) : 382-395. https://doi.org/10.1051/nss/2022008

Committee on Publication Ethics (COPE), 2019. Discussion Document: Predatory Publishing. https://doi.org/10.24318/cope.2019.3.6

Grudniewicz A. *et al.*, 2019. Predatory journals: no definition, no defence. *Nature* 576: 210-212. https://doi.org/10.1038/d41586-019-03759-y

InterAcademy Partnership (IAP), 2022. Combatting Predatory Academic Journals and Conferences (Full Report in English). IAP, Report, 126 p. ISBN 978-1-7330379-3-8. https://www.interacademies.org/publication/predatory-practices-report-English - Version française de l'*Executive summary* : Lutter contre les revues et conférences académiques prédatrices. Rapport de synthèse, 27 p. ISBN 978-1-7330379-6-9. https://www.interacademies.org/publication/predatory-practices-summary-French

Maisonneuve H, 2020. Les revues prédatrices. *Science & pseudosciences* 332. https://www.pseudo-sciences.org/Les-revues-predatrices

Office français de l'intégrité scientifique (OFIS), 2022. Les revues prédatrices. https://www.ofis-france.fr/espaces-thematiques/revues-predatrices/

Cécile Fovet-Rabot

Délégation à l'information scientifique et technique, Cirad

Mise à jour 23 octobre 2023 (Fiche créée le 05 juin 2015, mises à jour : décembre 2017, juin 2018, avril 2021)

Informations

Comment citer ce document :

Fovet-Rabot, C., 2023. Eviter les revues et éditeurs prédateurs : définition et indices, en 4 points. Montpellier (FRA) : CIRAD, 5 p. https://doi.org/10.18167/coopist/0036

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons : Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International, disponible en ligne : http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.fr ou par courrier postal à : Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA. Cette licence vous permet de remixer, arranger, et adapter cette œuvre à des fins non commerciales tant que vous créditez l'auteur en citant son nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.